OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Séance tenue le 7 février 2005, 13 h Office de consultation de Montréal

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

1550, Metcalfe, 14 ième étage

Montréal

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :
CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC2
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT14
TABLE DU LOGEMENT SOCIAL DU QUARTIER VILLERAY24
LA FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX
CARREFOUR DES JEUNES LUSOPHONES DU QUÉBEC
M. JAMES BOND69

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

5

10

15

20

25

30

35

Mesdames, Messieurs, bonjour. Je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée de consultation au cours de laquelle nous entendrons vos commentaires et opinions sur le projet de politique du patrimoine.

L'horaire des présentations des mémoires et des opinions a été remanié de façon à ce que les citoyens n'aient pas à attendre avant de faire leur présentation. Nous nous excusons auprès de tous ceux qui auraient eu à subir des inconvénients la semaine dernière au sujet de la programmation des séances. Ce qui explique un peu que aujourd'hui, ainsi que les séances qui vont suivre, on s'attend à ce qu'il y ait des gens qui viennent présenter leur mémoire surtout qui soient présents; on a fait un horaire très large, on a alloué de 30 à 40 minutes par intervenant de façon à vous laisser le temps de présenter votre mémoire, votre organisme, et nous laisser le temps à nous de bien saisir quelles sont vos appréciations sur le projet de politique du patrimoine.

Les mémoires, une fois qu'ils sont présentés en consultation publique, sont versés sur le site internet de l'Office et la transcription écrite de tout ce qui est dit est aussi versée sur le site internet de l'Office. C'est madame Philibert qui s'assure de la sténotypie et monsieur Pinet qui s'occupe de la sonorisation.

Alors, je suis accompagnée de madame Jocelyne Beaudet et de monsieur Yves Archambault, tous deux commissaires additionnels à l'Office, ainsi que de madame Michèle Bertrand, analyste principale et messieurs Rémi Manesse et Sylvain Provost qui sont responsables de l'accueil et du registre. Monsieur Benjamin est également à l'accueil pour nous ce soir.

Alors, sans plus tarder, j'inviterais dès maintenant madame Chapados et monsieur L'Écuyer du Conseil des métiers d'art du Québec à venir nous présenter leur mémoire. Alors, bienvenue.

Mme LOUISE CHAPADOS:

Merci.

M. LOUIS-GEORGES L'ÉCUYER:

Merci.

Mme LOUISE CHAPADOS:

Alors, je suis au Conseil des métiers d'art du Québec directrice des services de la formation et du financement de projets.

45

M. LOUIS-GEORGES L'ÉCUYER:

50

Et moi-même, Louis-Georges L'Écuyer, je suis artisan ébéniste depuis plus de 26 ans et je suis administrateur au Conseil des métiers d'art où travaille madame Chapados. Je m'occupe aussi du comité patrimoine du Conseil des métiers d'art.

50

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Alors, bienvenue.

55

Mme LOUISE CHAPADOS:

d

Merci. Nous allons lire certains extraits, pas mot à mot, de nos commentaires qui vous ont déjà été déposés afin de protéger du temps pour les questions.

60

«Présentation du Conseil des métiers d'art du Québec. Le Conseil des métiers d'art du Québec existe depuis plus de 15 ans, et il compte plus de 825 artistes et artisans créateurs, reconnus comme professionnels [lecture de différents paragraphes du mémoire]

65

M. LOUIS-GEORGES L'ÉCUYER:

Alors, voici maintenant nos recommandations.

[lecture de différents paragraphes du mémoire]

70

Mme LOUISE CHAPADOS:

[lecture de différents paragraphes du mémoire] Merci.

75

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Merci à vous. Alors, nous avons quelques questions à vous poser. Je me demandais pourquoi ça s'appelait le Conseil des métiers d'art plutôt qu'une corporation ou une association professionnelle ?

Mme LOUISE CHAPADOS:

C'est une excellente question. Les corporations antérieures, le Conseil des métiers d'art résulte de la fusion des corporations professionnelles qui existaient avant : Métiers d'art du Québec à Montréal, Corporation des artisans de Montréal et la Corporation des artisans de Québec. Alors, je n'étais pas au Conseil à ce moment-là. Est-ce que toi, tu en sais davantage ?

M. LOUIS-GEORGES L'ÉCUYER:

90

85

Pas tellement, parce que j'e n'étais pas au Conseil moi non plus, mais je pense que c'est la loi qui a créé le Conseil, - je ne sais pas qu'est-ce que c'est le point de loi. Ce Conseil-là a été créé par une loi. Alors, la loi qui a créé ce conseil-là parlait d'un conseil et non pas d'une corporation, mais je n'en sais pas plus.

95

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Mais est-ce que vous vous considérez comme une association professionnelle dans votre mission?

100

105

Mme LOUISE CHAPADOS:

Nous sommes l'association professionnelle pour le secteur des métiers d'art selon la Loi S32.01, Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur les contrats avec les diffuseurs. Cette loi-là, comme disait Louis-Georges, elle a créé la commission de reconnaissance des associations professionnelles et une association par secteur demande la reconnaissance à cette commission-là et c'est le Conseil des métiers d'art qui la détient pour le secteur des métiers d'art.

110

Alors, tout ce qui concerne les pratiques professionnelles, c'est le Conseil des métiers d'art qui est l'interlocuteur, je dois dire au niveau du gouvernement québécois et aussi au niveau du gouvernement canadien.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

115

120

Vous dites que depuis la Loi sur le statut de l'artiste, le Conseil a été créé, vous avez 825 membres dont 270 à Montréal. Les métiers d'art qui sont regroupés touchent peut-être parfois des professionnels, des artisans qui n'oeuvrent pas directement dans un domaine lié au patrimoine.

Mme LOUISE CHAPADOS:

Exact.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

125

Comment est-ce que vous évaluez la quantité de vos membres dont le travail est lié au patrimoine et puis est-ce que, notamment depuis l'adoption des amendements à la Loi sur les normes de travail dans le milieu de la construction, est-ce que vous avez vu votre implication dans le milieu qui intervient physiquement dans le tissu urbain montréalais, donc, le nombre d'artisans augmenter ou leur présence augmenter sur les chantiers ?

130

Donc, quelle proportion du Conseil regroupe des professionnels du patrimoine et comment est-ce que ça évolue dans le temps? On aurait tendance à croire qu'il y a une perte de savoirfaire, donc, une perte finalement du nombre de personnes susceptibles d'exercer des métiers traditionnels qui sont considérés importants dans le patrimoine.

135

Mme LOUISE CHAPADOS:

140

L'exercice des métiers traditionnels s'accompagne aussi d'une évolution dans l'exercice de ces métiers-là. Il y a des compétences héritées qui s'appliquent à une époque contemporaine, alors, les artisans du Conseil des métiers d'art qui vont intervenir sur des objets de patrimoine ne sont pas toujours spécialisés uniquement dans ces pratiques ; certains le sont, d'autres combinent certaines de ces expertises avec d'autres actions, il y a une polyvalence dans le milieu des métiers d'art à presque tous les niveaux.

145

En ce qui concerne le nombre d'artisans qui bénéficient ou qui veulent bénéficier de l'accès aux chantiers de construction, je vous dirais qu'à l'heure actuelle, on est probablement autour de 150 à 200. Je préférerais pouvoir le vérifier spécifiquement et revenir là-dessus, mais c'est à peu près la proportion de membres que nous avons.

150

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

plutôt qu'un ébéniste, mais peut-être que je me trompe?

Madame Beaudet.

155

Mme JOCELYNE BEAUDET:

eu des changements à la réglementation, donc, vous verriez des secteurs qui vous seraient typiquement réservés? Dans les travaux sur des chantiers, il y a des choses qui étaient faites autrefois probablement par des gens de la construction et maintenant, il y aurait des choses spécifiques qui seraient réservées à vos membres. Je pense entre autres, un charpentier et un ébéniste, c'est bien différent, mais quelqu'un qui veut sauver des frais va prendre un charpentier

J'aimerais poursuivre justement sur cet aspect de l'accès aux chantiers. Depuis qu'il y a

Mme LOUISE CHAPADOS:

165

Je dirais qu'on peut regarder une situation d'un bout ou l'autre. Ce que la loi permet, c'est en fait à des artisans de métiers d'art qui ne pouvaient pas aller exercer leur métier de le faire. Alors, des travaux qui auraient requis l'expertise d'un professionnel en métier d'art, ça pouvait leur être reconnu que leur expertise était requise, mais l'accès aux chantiers, les conditions qui entouraient tout ça étaient très difficiles.

170

Alors, cette loi leur donne l'accès aux chantiers. Il y a deux conditions primordiales : la personne doit être un membre professionnel de l'association pour le secteur et le travail réalisé doit être une œuvre artistique et répondre à certains critères. Alors, c'est sûr que pour qu'un professionnel des métiers d'art qui se présente sur un chantier, pour qu'il y ait le libre accès, il doit remplir ces conditions-là et donc prouver, si vous voulez, que ça ne peut pas être fait par quelqu'un de la construction.

175

Alors, c'est dans cette direction-là. Il n'y a pas de... c'est-à-dire qu'on pourrait dire que les œuvres artistiques réalisées sur un chantier, conçues et réalisées par un artiste professionnel, maintenant ne peuvent plus être faites par un ouvrier de la construction.

180

Mme JOCELYNE BEAUDET:

185

Donc, si je comprends bien, pour un immeuble patrimonial maintenant, il y a une obligation du contracteur d'aller rechercher des gens qui sont spécialisés pour faire certains travaux? J'essaie de voir comment la loi et la politique aussi peuvent maintenant vous avantager. Parce que vous parlez qu'il y aura des partenariats à faire, mais on essaie de voir où est-ce que vous en êtes rendus parce que probablement qu'il y a encore des zones grises. Alors, on essaie de voir jusqu'où la politique...

190

Mme LOUISE CHAPADOS:

Oui, il y a beaucoup de zones grises.

195

Mme JOCELYNE BEAUDET:

...pourrait vous assister.

200

M. LOUIS-GEORGES L'ÉCUYER :

C'est qu'avant cette loi, un artisan qui n'avait pas de carte de construction, je ne sais pas comment ça s'appelle, mais un carte pour travailler sur les chantiers de construction, ne pouvait pas avoir accès même s'il avait la compétence par exemple pour restaurer une mosaïque. Alors, le contracteur à ce moment-là était obligé de prendre quelqu'un, un ouvrier de la construction qui

n'avait pas nécessairement la compétence pour restaurer cette mosaïque parce que l'artisan qui était compétent n'avait pas accès à son chantier pour une question de loi de la construction.

Alors que maintenant, il est exclu de cette loi : il n'a pas besoin d'avoir la carte du chantier pour pouvoir entrer sur le chantier et exercer son métier. Vous voyez ? Alors, le contracteur peut ou non le prendre, il n'est pas obligé, je ne pense pas que le contracteur soit obligé de prendre un artisan plutôt qu'un ouvrier de la construction, sauf si son contrat le spécifie, mais il peut maintenant le prendre sans obliger l'artisan à avoir ses cartes de construction.

Est-ce que vous me suivez ?

Mme JOCELYNE BEAUDET:

210

215

220

225

230

235

Oui. Et dans des cas par exemple où il y a des appels d'offres pour des projets qui sont subventionnés par la Société d'habitation du Québec ou pour des immeubles qui seraient de propriété de la Ville de Montréal, à ce moment-là, est-ce que vous avez un levier pour insister pour faire certains travaux, puis que dans l'appel d'offres, ce soit vous qui soyez, un de vos membres qui soit demandé ?

Mme LOUISE CHAPADOS:

Je crois que c'est dans l'appréciation de la qualité du travail qui est à restaurer et de la qualité de la restauration ou de la conservation qu'on souhaite. Si le vitrail, disons, n'est pas jugé digne d'être conservé ou restauré, n'importe qui peut faire le travail, mais s'il y a un réel souci de conserver ou de restaurer le vitrail existant ou d'y substituer une création contemporaine, ce qui se fait de plus en plus, à ce moment-là, c'est dans le cahier de charge qu'on doit spécifier que la compétence recherchée est une compétence de travail artistique plutôt que de construction stricte. Et à ce moment-là, ce sont des professionnels qui auront à soumettre et à jouer le jeu et à être présent, ils pourront à ce moment-là y être.

Mme JOCELYNE BEAUDET:

Donc, ce que vous me dites finalement, c'est le client qui a le dernier mot ?

M. LOUIS-GEORGES L'ÉCUYER :

Je pense que tout dépend des contrats qui sont donnés. Si le propriétaire ou l'administrateur de l'immeuble donne un contrat de restaurer tel bâtiment, il va spécifier dans son contrat s'il veut que telle partie de l'immeuble soit restaurée par un artisan qui est professionnel dans ce domaine-là.

Alors, le contracteur n'aura pas le choix à ce moment-là de faire appel. Alors, c'est un

245

240

Mackay Morin Maynard et associés

peu l'esprit de notre démarche. C'est de dire à la Ville : «Quand vous avez des maisons, des bâtiments, des immeubles à faire restaurer, tenez compte de la qualité du travail et vous pouvez vous servir de cette loi pour demander au contracteur qui va faire vos travaux de faire appel à des artisans professionnels qui ont la compétence de restaurer ces parties d'immeuble.»

Mme LOUISE CHAPADOS:

255

Il y avait une question tout à l'heure concernant les changements que nous avons vus dans les services que nous offrons aux artisans. Celui qui est le plus évident concerne principalement les travaux des peintres-décorateurs, c'est-à-dire les faux-finis, imitations, décorations de surface qui étaient très populaires à l'époque art déco et art nouveau.

260

Alors, ça, on le voit beaucoup parce que sur un même appel de projets, vous allez avoir des ouvriers de la construction, des contracteurs qui vont appliquer et des membres chez nous et souvent, ce sont les artisans professionnels qui vont être sélectionnés à cause des compétences développées dans leur travail.

265

Alors, c'est ce que la loi leur permet, d'appliquer, et, s'ils sont choisis, de pouvoir l'exercer, leur métier. Alors, il y a une sensibilité à ces compétences et c'est de les supporter en fait.

Mme JOCELYNE BEAUDET:

270

J'avais un point aussi au niveau de la promotion de ce que vous faites. Vous aviez proposé, je pense que c'était dans votre mémoire présenté... attendez, il y a une annexe, Présentation du Conseil des métiers d'art, c'est ça, quand vous avez présenté la première fois au groupe-conseil de la Ville de Montréal, vous parliez qu'il y ait des banques ressources spécialisées en restauration. Je pense que le projet de loi 181 spécifiait qu'il devait y avoir une liste quelque part.

275

Pour vous, premièrement, qui vous croyez responsable de faire la promotion ? Je sais que vous, vous en avez sûrement une partie à faire, mais comment vous la voyez cette promotion finalement ?

280 Mme LOUISE CHAPADOS:

285

On en a effectivement une partie à faire puisque sur notre site, on a un répertoire des artisans et les compétences en conservation-restauration, vont être soulignées un peu plus qu'elles ne le sont déjà, mais je crois vraiment que c'est par les partenariats.

La sensibilisation et la décision de supporter cette promotion, ce sont des partenariats à développer avec vous, nous le souhaitons.

Mme JOCELYNE BEAUDET:

Et avec l'industrie, j'imagine?

Mme LOUISE CHAPADOS:

295

Et avec l'industrie. Vous le voyez, on y fait une large part. On est en discussion constante avec eux, en communication constante sur des cas précis, sur des questions de principe. C'est quelque chose de nouveau qui est en évolution et qui demande beaucoup d'ajustement du côté de l'industrie de la construction et de diffusion d'information parmi nos membres.

300

On organise dans les semaines qui viennent, et à nouveau l'an prochain, une formation pour les artisans avec les gens de la construction. Donc, c'est vraiment quelque chose qui doit se travailler sur plusieurs années.

Mme JOCELYNE BEAUDET:

305

Merci.

Mme LOUISE CHAPADOS:

310

Merci à vous.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

315

J'essaie de mettre ça dans un contexte plus large. Vous avez participé aux travaux du Groupe Arpin, donc, dans le cadre de l'élaboration d'une politique du patrimoine pour l'ensemble du Québec.

320

Est-ce que vous faites une différence entre les revendications... bien, je dis revendications, les commentaires que vous apportez par rapport aux rôles des professionnels, des artisans dans une politique du Québec ou une politique municipale, puis de façon plus précise dans le cas de la politique présentée par la Ville de Montréal, on parle de la Ville propriétaire, de la Ville gestionnaire, est-ce que vous voyez qu'il y aurait des outils particuliers à développer dans le contexte municipale pour favoriser le travail des professionnels, des artisans sur les chantiers de restauration ou de construction neuve même ?

325

M. LOUIS-GEORGES L'ÉCUYER :

C'est une excellente question.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Elle couvre aussi plusieurs éléments, prenez le temps. Il y a peut-être la différence entre une politique municipale et une politique de la province, puis des outils spécifiques à la Ville pour être à la fois un propriétaire gestionnaire et un propriétaire exemplaire, puis une gestionnaire exemplaire.

Vous avez parlé, madame Beaudet a parlé de spécifier dans des appels d'offres, vous avez parlé des cahiers de charges, je me demandais, est-ce qu'il y a des associations de restaurateurs qui ont été reconnues par le ministre comme le prévoit le projet de loi ? Puis est-ce qu'il y a des mécanismes à incorporer lentement dans le fonctionnement de l'appareil municipal que ce soit sur les propriétés de la Ville ou sur les propriétés qu'elle gère pour fin d'intervention, donc, des permis ?

Est-ce que vous avez des exemples à nous donner qui permettraient de...

M. LOUIS-GEORGES L'ÉCUYER :

Pour ce qui est de la politique provinciale, je ne le sais pas parce qu'on n'est pas dans ce domaine-là actuellement ; pour ce qui est de la politique municipale, j'ai l'impression qu'il y a deux grands points qu'on essaie de toucher ici. Le premier point est plus théorique si je peux dire, à savoir qu'on aimerait que la notion de métier d'art, de métier d'artisan soit intégrée quand on essaie de faire une évaluation d'une bâtisse ou d'un objet patrimonial.

Jusqu'à maintenant, il ne semble pas qu'on ait souvent considéré ça. On considère le rôle de l'architecte, le rôle de différents acteurs, mais l'artisan reste toujours un peu anonyme. Alors, ce que nous, nous recommandons, c'est que la notion de métier d'art, d'artisan, soit intégrée à chaque fois qu'on fait une évaluation d'un objet patrimonial ou d'un édifice patrimonial.

Il va s'en suivre que si on considère le rôle de l'artisan dans la construction de cette bâtisse-là par exemple, il va s'en suivre que l'évaluation va être différente selon la qualité du travail de l'artisan qui a été mis dans la construction de la bâtisse. Alors, par la suite, la valeur de la bâtisse pourra augmenter si le travail de l'artisan a été bien fait ou diminuer dans le sens contraire.

À ce moment-là quand on arrivera à la phase décisionnelle de savoir qu'est-ce qu'on fait avec l'édifice en question, si on le restaure, bien, on pourra faire appel à des artisans plus professionnels pour faire une restauration de qualité. Est-ce que vous me suivez un peu ici ?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Là, ça ne paraissait pas, mais vous étiez dans le volet théorique, c'est-à-dire de

345

340

330

335

350

360

355

365

considérer en premier lieu la présence des métiers d'art dans l'évaluation de la valeur patrimoniale et des travaux de restauration à effectuer pour la maintenir?

M. LOUIS-GEORGES L'ÉCUYER:

375

Tout à fait.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

380

La partie pratique?

M. LOUIS-GEORGES L'ÉCUYER:

385

Le deuxième point, c'est le point pratique. Alors, quand la Ville doit être un gestionnaire exemplaire, c'est que quand la Ville veut donner un contrat de restauration d'une bâtisse ou d'un objet patrimonial, bien, qu'il y ait une façon de procéder, un mécanisme qui fait que les artisans professionnels sont consultés soit pour faire l'évaluation, soit pour faire les travaux de restauration.

Est-ce que ça répond à votre question ?

390

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

395

Oui, mais je me demandais si vous aviez en tête soit des outils spécifiques, par exemple des blocages que vous auriez vus dans des projets ou des exemples de cas qui nous donnent des pistes de réflexion sur des nouveaux moyens à développer pour répondre à votre préoccupation, celle de la présence des métiers d'art sur le terrain ?

400

Par exemple, on sait qu'il y a la Fondation du patrimoine religieux qui a changé de nom, mais qui existe depuis au-delà de 10 ans maintenant, je pense, il y a plusieurs travaux, là on n'est plus dans le municipal, mais il y a quand même 600 clochers sur l'Île donc, il y a eu certainement un appel aux métiers d'art dans certains travaux de restauration. Je cherche des cas d'exemples en fait pour illustrer un peu vos propos.

M. LOUIS-GEORGES L'ÉCUYER:

405

Des fois, j'ai l'impression que ce qui s'est fait jusqu'à maintenant, c'est plutôt d'une personne à l'autre, c'est-à-dire qu'on a fait appel à certains artisans qui pouvaient ou non être membres du Conseil des métiers d'art.

410

Je ne pense pas qu'il y ait eu d'outils de développés jusqu'à maintenant pour qu'on fasse appel aux artisans du Conseil des métiers d'art, mais comme on vous dit dans notre texte, le

Conseil est ouvert à des partenariats dans ce sens-là.

Avais-tu quelque chose à rajouter ?

Mme LOUISE CHAPADOS:

Bien, je pense à deux des éléments, soit les vitraux et à nouveau les peintres-décorateurs pare qu'effectivement en ce moment ce qui se passe, c'est que les restaurateurs ou les propriétaires les plus avertis vont faire la différence entre une restauration professionnelle et une restauration moins professionnelle ou qui utilise des techniques moins recherchées et c'est là que le choix se fait.

Alors, nous, on a un travail de sensibilisation à faire en partie et ce qu'on fait aujourd'hui, mais c'est un peu... vous touchez en fait la raison de fond de nos représentations. C'est que cette sensibilisation à la qualité du travail professionnel, à l'importance de ce travail-là dans la préservation doit être rendue plus visible. Alors, en ayant cette sensibilisation, cet accord de principe, on va pouvoir développer les moyens pratiques de le faire.

Pour notre part, on est en démarche avec Emploi Québec. C'est peut-être un peu une tangente, mais si vous me le permettez, on est en discussion avec Emploi Québec pour implanter un programme d'apprentissage pour le vitrail. C'est une formation qui n'a pas eu de lieu officiel de formation ; les compétences se sont transmises de père et fils souvent après une formation en Europe ou en autodidacte et malgré le grand besoin qu'il y a au Québec pour tout ce qui concerne les vitraux et un grand nombre de vitraillistes, artisans du verre à froid, le besoin de perfectionnement et de structurer la transmission des compétences est une des préoccupations majeures.

Donc, nous espérons d'ici un an débuter l'implantation de ce programme d'apprentissage qui va permettre de développer des carnets d'apprentissage, une norme professionnelle qui va établir le niveau recherché de compétence dans les réalisations et ça va être reconnu aussi par une carte de compétence. Donc, c'est une action à long terme mais qui, on l'espère, va avoir un impact de visibilité et de reconnaissance sur ce milieu-là.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Monsieur Archambault.

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

J'aimerais savoir, je pense que vous avez dit que si on est membre du Conseil des métiers d'art, on est soustrait à l'obligation d'avoir les cartes de compétence. Donc, c'est une obligation selon la loi 181, ça vous met comme mandataire de reconnaître un artisan qui ne serait pas astreint ?

425

420

415

430

435

440

445

Mme LOUISE CHAPADOS:

Oui.

455

460

465

470

475

480

485

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

Est-ce que dans un même ordre d'idée vous avez des gens de la construction qui ont sollicité une appartenance à votre Conseil ?

Mme LOUISE CHAPADOS:

Effectivement, on en a eu quelques-uns, dans certains cas assez intéressants. Ce sont des gens qui ont des compétences, des formations en beaux-arts, c'est arrivé. La reconnaissance du statut professionnel est régie par la loi qu'applique le Conseil des métiers d'arts. Alors, il y a quatre conditions : la personne doit se déclarer un artisan professionnel, doit signer ses œuvres, les œuvres doivent être diffusées et ils doivent avoir reçu la reconnaissance des pairs comme quoi ils le considèrent comme professionnel.

Dans l'industrie de la construction, certaines d'entre elles sont plus difficiles à appliquer, on pense en particulier à la signature et à la diffusion puisque si je travaille sur un mur, je ne l'apporte pas avec moi pour le revendre ; c'est la facture de mon œuvre qui est ma signature. Alors, des modalités spéciales ont été établies au niveau de la compétence technique et de la pratique professionnelle.

On a besoin de lettres de référence de gens compétents dans le secteur et de la preuve de la capacité de création et d'exécution puisque l'œuvre artistique se définit, le droit d'auteur se définit de cette manière-là. Donc, on a adapté d'une façon correcte, légale je dirais, la reconnaissance qu'on accorde du statut professionnel pour l'application de cette loi-là.

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

Donc, il n'y aurait pas intérêt nécessairement à ce que vos artisans deviennent des ouvriers de la construction parce qu'ils ne pourraient pas répondre à ces quatre... notamment de se consacrer parce que... prenons un peintre en faux-fini, c'est uniquement quand il fait des faux-fini qu'il est assujetti au...

Mme LOUISE CHAPADOS:

Tous les membres du Conseil des métiers d'art peuvent être exclus de l'application de la loi du travail s'il est appelé à se présenter sur un chantier pour y créer, restaurer ou installer une de ses œuvres. Alors, il peut s'agir d'un sculpteur céramique ou métal qui vient installer ou créer une œuvre sur un chantier, il est alors exclu de la loi du travail.

490

Ça s'applique aussi pour les 1% qui est plus connu.

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

500

J'imagine que vous avez dû faire de nombreuses représentations auprès de l'Ordre des architectes parce que très souvent, ce sont eux qui déterminent les conditions pour statuer sur l'embauche d'un artisan et je présume que votre message s'adresse principalement à ce qu'on appelle dans la politique la Ville comme propriétaire exemplaire au niveau de ses propres bâtiments ?

505

Mme LOUISE CHAPADOS:

Dans un premier temps, oui, mais pas exclusivement.

510

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

D'accord, je vous remercie.

515

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Dans l'annexe à votre mémoire, vous parlez des 7 écoles des métiers d'art de Montréal. Comment est-ce que ça s'imbrique dans le réseau de l'éducation et comment est-ce que ça peut être utile dans le cadre de l'établissement de partenariat ?

520

Mme LOUISE CHAPADOS:

Les écoles-ateliers en métiers d'art existent depuis...elles ont été implantées en 1984 à la Journée nationale d'orientation sur les métiers d'art et elles ont produit leurs premiers diplômés ou été officiellement implantées en 1988 ou 1989.

525

J'aimerais rappeler ici que le secteur des métiers d'art a été pratiquement 20 ans sans formation structurée. C'était donc une réimplantation. La formule qui a été adoptée à ce moment-là, c'est que ce sont des corporations autonomes qui sous-traitent avec le Cégep du Vieux-Montréal pour être responsable de toute la formation disciplinaire.

530

Alors, est-ce que ça peut être utile que je nomme les écoles, les disciplines qui sont couvertes? Vous avez Espace Vert qui est pour le travail du verre à chaud principalement, un peu le verre à froid; vous avez le Centre des textiles contemporain de Montréal pour les travaux textiles, constructions textiles; vous avez le Centre de recherche et de design en impression textile de Montréal, tous les travaux d'impression textile; vous avez l'École de joaillerie de Montréal, joaillerie, certains travaux de métaux, et le Centre de céramique Bonsecours. Et je vais en oublier

M. LOUIS-GEORGES L'ÉCUYER:

540

L'École du meuble.

Mme LOUISE CHAPADOS:

L'École du meuble, merci, qui est aussi affiliée au Cégep du Vieux-Montréal.

545

550

M. LOUIS-GEORGES L'ÉCUYER:

Les métiers du cuir.

Mme LOUISE CHAPADOS:

Et le Centre des métiers du cuir. Alors, ça, c'est leur imbrication avec le système d'éducation et le diplôme obtenu est un DEC en technique de métiers d'art, 3 ans, avec une spécialité. Alors, DEC technique de métiers d'art céramique ou joaillerie ou verre.

555

Alors, les écoles-ateliers, leur enseignement à l'intérieur du DEC est régi par les contraintes d'un diplôme d'études collégiales. Plusieurs écoles développent des champs d'expertise voisins. Je crois que dans le cas des écoles, et en particulier pour le verre où on a discuté beaucoup cette question à cause du projet de programme d'apprentissage, il y a une tendance qui est très forte en Europe à ce qu'on nous a dit qui dans certains cas va favoriser l'implantation de nouveaux vitraux, de nouvelles œuvres même dans des monuments historiques, dans des bâtiments historiques, de sorte que lorsque la conservation et la restauration ne sont pas vraiment possible, le vitrail soit remplacé non pas par un objet de l'industrie, mais par un autre objet de création. À ce moment-là, je dirais, l'évolution des techniques traditionnelles dans une application contemporaine prend toute sa place et les écoles-ateliers sont beaucoup à ce niveau-là

565

560

Ceci ne veut pas dire que pour des besoins de restauration de tapisserie, de textile, de verre, de métal, il n'y ait pas des compétences soit à l'école même ou qui gravitent autour. Comme je vous le disais à un moment donné, les gens de métiers d'art sont polyvalents. Est-ce que ça répond ?

570

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

575

Tout à fait. Merci beaucoup, Madame Chapados et Monsieur L'Écuyer de votre présente. Ç'a été fort apprécié.

Mme LOUISE CHAPADOS:

Merci à vous.

M. LOUIS-GEORGES L'ÉCUYER :

Merci.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

585

580

J'inviterais maintenant madame Coralie Denis du Conseil régional de l'environnement. Alors, la parole est à vous.

Mme CORALIE DENIS:

590

Merci. Alors, je viendrais présenter le mémoire ou plutôt la lettre que nous vous avons adressée, qui était assez courte. Juste un petit mot sur le CRE pour mettre en perspective la raison de notre intervention à ce niveau-là.

595

On est une organisation à but sans lucratif qui est existe depuis 1996. On est, comme son nom l'indique, préoccupé par tout ce qui touche l'environnement et l'environnement montréalais. Donc, c'est toutes les problématiques montréalaises en environnement que l'on regarde et on est surtout un organisme dont les membres sont essentiellement des membres corporatifs. On en a un peu plus d'une centaine et ça représente une bonne partie des groupes environnementaux à Montréal.

600

De ce fait-là, le regard que nous avons posé sur le projet de politique a été un regard environnemental. De ce fait, on l'a regardé du point de vue des espaces verts et des milieux naturels. Donc, c'est dans ce cadre-là que je ferai mes commentaires.

605

Tout d'abord, en premier lieu, on tenait à le répéter, on appuie fortement le fait de d'intégrer à cette politique du patrimoine la dimension espaces verts, milieux naturels, parce que c'est souvent une dimension qui est oubliée et nous qui traitons beaucoup ces dossiers-là à Montréal, on le voit très souvent. Alors, toute la dimension espaces verts est une dimension qui fait partie aussi du patrimoine des Montréalais.

610

Pour ça, on aura qu'à citer deux exemples d'ailleurs que vous abordez dans le projet qui sont l'exemple du Mont-Royal et l'exemple du Parc Jean-Drapeau.

615

On sait que ça fait partie des plus vieux parcs à Montréal, ça date de 1874 et 1876 respectivement. Par ailleurs, ces deux espaces font partie aussi du patrimoine montréalais en ce sens que les Montréalais et Montréalaises, je pense, considèrent Montréal aussi fait du Mont-Royal; je ne crois pas que si les Montréalais ne verraient plus le Mont-Royal, ils trouveraient ça normal. Donc, ça fait vraiment partie du patrimoine à la fois historique parce qu'on sait qu'il y a toute une histoire aussi au niveau de l'Île Ste-Hélène qui fait partie du Parc Jean-Drapeau, du Mont-Royal. Il y a beaucoup d'histoire attachée à ça.

Il y a un patrimoine bâti assez important, à la fois ancien, mais également contemporain au niveau de l'île Notre-Dame et l'île Ste-Hélène. Donc, du point de vue des espaces verts, il y a une importance capitale à le protéger. Parce que même si les deux exemples que j'ai donnés font partie du patrimoine et sont reconnus, je pense, comme tels de façon évidente par la population, il reste que les espaces verts et les espaces, je dirais même verts et bleus puisqu'on est sur une île, donc, tout ce qui est riverain, sont souvent soumis à de fortes pressions.

Et c'est toute la question de savoir au fond qu'un espace vert est un espace qui est déjà développé. Or, souvent la perception qu'on en a, c'est de dire que c'est un espace qui est plutôt à développer. Et donc, il y a des pressions qui se font de façon énorme. En plus, on est dans un milieu urbain ou péri-urbain si on s'éloigne du centre-ville de Montréal, mais qui reste important du point de vue du développement, puis de l'aménagement du territoire.

Or, au fond ce qui se passe, c'est qu'il y a beaucoup d'espaces verts, des milieux naturels qui disparaissent au cours des années. Je pense que vous citez dans le document le projet de politique, la politique qui vient d'être adoptée concernant les milieux naturels qui en fait part. Je pense qu'il y a vraiment la notion de perte de ce patrimoine qui est fortement comprise aujourd'hui, mais qui nécessite beaucoup d'interventions et très rapidement pour essayer de le protéger.

Je donnerais quelques exemples, des exemples que l'on a cités précédemment et que vous citez également dans votre projet de politique. Pour le Mont-Royal, il y a le parc, c'est évident que tout le monde connaît le parc, il est protégé, mais il y a toute la couronne autour, au pourtour du Mont-Royal. Le Mont-Royal, c'est aussi un mont, ce qui fait que visuellement, il a son importance et si on retirait les espaces verts de bien des institutions qui font le pourtour du parc, il ne resterait plus beaucoup d'espaces verts. On s'apercevrait que le parc finalement est une petite partie des espaces verts qui construisent la montagne.

Par conséquent, il y a beaucoup de choses à faire à ce niveau-là. Je donnerais un exemple qui est en train de se passer, c'est au cimetière de Notre-Dame-des-Neiges. Il y a un projet de mausolée, de construction de mausolée, de construction de mausolée dans ce cimetière qui est considéré comme un grand cimetière jardin, un mausolée qui va occuper plus de 6 000 mètres carrés au sol, qui va faire l'équivalent de 8 étages. En tout cas, une bâtisse très très importante et qui, donc, vient prendre encore une partie des espaces verts pour... on va asphalter l'espace, on va construire et là, je ne vous parle pas aussi en terme paysager parce que, bien sûr, il y a des impacts importants en terme paysager, mais également en terme de perte d'espaces verts.

Donc, au fur et à mesure qu'on gruge dans ce cas-ci dans la montagne, il y a une perte d'espaces verts nette qui se fait. Donc, pour nous, c'est important de considérer les espaces verts, les milieux naturels, parce que sur le Mont-Royal par exemple, il reste encore des espaces boisés de très haute qualité et qui font partie de cette couronne institutionnelle et qui mériteraient

630

625

635

640

645

650

655

d'être considérés comme du patrimoine pour être protégés.

Pour le Parc Jean-Drapeau, je crois que c'est assez évident également. Il y a toute la partie de l'île Ste-Hélène également où il y a des espaces verts très importants, où il y a eu au niveau historique, je crois, beaucoup de choses qui s'y sont passées depuis très longtemps, depuis le début de l'histoire de Montréal, mais il y a également des éléments du paysage, des éléments verts qui sont très importants. On parle des Floralies, on parle de tous les aménagements en rive, les lacs, etc., ce qui fait qu'il y a un patrimoine là très important aussi et qui est soumis à des pressions même si là, on est dans le cadre d'un parc. Nous-mêmes d'ailleurs, on vous a remis un des mémoires que nous avions réalisés à cet égard-là parce que l'on croit qu'il y a aussi un risque au niveau du Parc Jean-Drapeau qui existe qui est de voir disparaître progressivement des espaces verts qui font partie de notre patrimoine, patrimoine vert.

Il y a un autre exemple qui est actuel aussi, je dirais d'actualité dans le secteur du Plateau Mont-Royal qui relève plus du patrimoine religieux qui est le Carmel. Là, on se retrouve devant un bâtiment qui pourrait être vendu qui appartient au clergé qui est un espace bâti, mais également un espace très important en jardin. C'est donc un espace vert majeur dans un quartier en plus qu'on sait assez défavorisé en terme d'espaces verts qui en plus continue de se construire. Donc, ce manque d'espace vert va continuer à augmenter et on se retrouve devant les faits également où, au fond, on a un espace vert avec une zone bâtie de haute qualité qui est pour être développée. Le développeur, lui, veut développer des condos de luxe, ce qui veut dire empiétement sur les espaces verts qui seront énormément réduits. Encore une fois, on voit donc quelque chose qui fait partie du patrimoine soumis aussi à des projets de développement. Et je parle donc des espaces verts du Carmel.

Alors, je dirais que pour toutes ces raisons-là, au fond, au Conseil régional de l'environnement, on pense que les espaces verts qui, de plus en plus, sont considérés comme faisant partie intégrale de notre patrimoine collectif méritent vraiment qu'on y apporte l'intérêt au même titre que les autres types de patrimoine parce que c'est un patrimoine qui disparaît : il y en a de moins en moins.

On est en ville, on sait aussi, et je pense qu'aujourd'hui est un bon exemple avec le smog que nous avons aujourd'hui et les journées précédentes, ça fait partie aussi des éléments qui nous permettent d'avoir une qualité de vie. Alors, tout ça fait qu'on considère que c'est une bonne chose d'intégrer ces éléments dans une politique telle que vous la faites.

Le dernier point qui avait été soulevé d'ailleurs dans notre lettre que nous avions remise, c'est le fait peut-être de rajouter également un des éléments majeurs qui est Les Rapides de Lachine dans les éléments patrimoniaux d'envergure au même titre que le Mont-Royal et les Îles Notre-Dame et Ste-Hélène parce que là aussi, il y a un contexte historique important. Il y a un contexte unique en terme d'espaces verts et bleus - parce que là évidemment, on est dans les espaces verts et bleus - mais ça fait partie du patrimoine montréalais.

685

680

665

670

675

690

695

Alors, ce serait les points que j'ajouterais.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Merci beaucoup, Madame Denis. Vous saluez, donc, l'inclusion de la politique de protection de mise en valeur des milieux naturels à même la politique du patrimoine de la Ville de Montréal, c'est ce que je comprends.

710

705

Est-ce que vous avez des préoccupations particulières par rapport au projet de politique qui est soumis à la consultation ? Est-ce qu'il y a des éléments outre par exemple Les Rapides de Lachine et tout ça, que vous souhaiteriez voir mis plus en valeur ? Est-ce que vous avez noté des absences souvent qui ne sont peut-être pas évidentes comme un secteur en soi, mais est-ce qu'il y aurait des éléments que vous auriez aimé voir, soit dans l'organisation de l'action patrimoine au niveau des espaces verts ou au niveau de la ville comme propriétaire ou comme gestionnaire ?

715

Donc, peut-être de façon plus spécifique ou plus détaillée? Mais c'est une question ouverte, ce n'est pas un piège.

720

Mme CORALIE DENIS:

725

On a fait plusieurs représentations notamment dans le cadre du Mont-Royal parce que le Mont-Royal est un bon exemple justement de la protection d'espaces verts et en même temps de vision patrimoniale, d'ailleurs, il pourrait être classé sous les deux titres. Il est évident qu'il y a des éléments importants pour nous concrètement à mettre en place si on veut que concrètement ces espaces verts soient protégés.

730

Alors, on les a revendiqués également dans le cadre d'une politique des milieux naturels comme le fait d'être dans l'obligation pour un propriétaire de proposer par exemple à la Ville avant d'enclencher tout un système de mise en vente et de projet, pour une acquisition par exemple. Alors, on a fait ça pour les espaces en rive parce qu'on sait qu'il y a peu de fenêtres sur le fleuve et que si on laisse aller les terrains qui se libèrent ou qui sont pour être mis en vente, parfois on perd des bonnes occasions d'augmenter.

735

Donc, il y a des éléments très précis, mais on les a faites, ces revendications, on les a faites beaucoup dans le cadre de nos mémoires que nous avons déposé et pour la politique des milieux naturels et pour les mémoires que nous avons déposés dans le cadre des consultations sur le Mont-Royal. Donc, c'est plus dans ce cadre-là.

740

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Monsieur Archambault.

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

745

Oui. Je vois que dans la politique, on a deux chapitres différents ou deux intitulés différents, le 521 où on parle du patrimoine bâti archéologique et paysager, donc, les espaces verts j'imagine, et le 522, le patrimoine naturel qui semble se référer davantage aux milieux naturels peu ou pas altérés par l'intervention humaine. Je cite le document.

750

Est-ce que vous, ça vous pose problème qu'ils aient distingué ces deux éléments parce que vous, dans votre mémoire, vous semblez les regrouper, vous n'en faites qu'un? Est-ce que c'est purement académique pour vous cette notion ou si vous êtes confortable avec ce traitement différencié qu'on en fait?

755

Mme CORALIE DENIS:

760

C'est sûr que dans bien des cas, je pense que les deux vont être liés parce que, au fond, si on parle du Mont-Royal encore une fois, l'aspect paysager est lié à l'aspect aussi naturel. Je n'ai pas pour vous avouer regardé, ça ne m'a pas dérangé à prime abord à la lecture de les voir séparés si ce n'est le fait que nous, on rappelle qu'en effet, les deux sont souvent très liés.

765

Il est sûr que dans ce domaine-là, il y a quand même souvent deux perceptions. Quand on parle de paysager, ça peut être un parc très très aménagé, mais aussi un espace boisé a un impact sur le paysage majeur et le Mont-Royal en est un. Si on coupait toute une falaise, je pense que même si c'est un boisé, il y aurait un impact majeur sur le paysage.

Alors, tous les éléments en effet sont liés ensemble d'après nous.

770

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

Et au niveau de la protection, j'ai trouvé intéressant que vous mentionniez qu'il faudrait que les gens commencent à penser que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas une construction sur un espace que cet espace-là n'est pas déjà développé.

775

Les protections qui existent actuellement, par exemple l'obligation qui est faite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de fournir des espaces libres, donc, des espaces verts, et puis qu'après ça, ils sont un peu comme consacrés dans le plan d'urbanisme, pour vous, ça demanderait un resserrement ?

780

Mme CORALIE DENIS:

785

Oui, parce que l'exemple, les exemples, il y en a énormément. Il y a toujours au fond une bonne raison de développer dans un parc. On l'a vu, il y a eu plein de projets, il n'y a qu'à penser à des projets, même de garderies et autres, qui sont en soi des projets... on a besoin de

garderies, mais peut-être qu'on pourrait les faire à l'extérieur des parcs parce qu'à force de grignoter, même dans des parcs qui ont le statut de parc, souvent quand vous regardez les déliminations d'un parc, prenons le Parc Jarry par exemple, la zone verte est très grande, mais quand on regarde l'espace vert qui est attribué sur l'ensemble du territoire, il est très restreint parce qu'il y a beaucoup de bâtiments.

790

Dans ce parc-là, je crois qu'il y a même un service de police, un poste de police. Alors, il y a en effet des resserrements à faire. Sur le Parc Jean-Drapeau, c'en est un. C'est un parc, il a le statut de parc, mais dans les faits, il y a beaucoup de choses qui se font dans le parc qui n'ont rien à voir avec un espace vert.

795

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

800

Mme CORALIE DENIS:

805

C'est une dimension très très importante à limiter parce que, encore une fois, en minéralisant, on retire de l'espace vert.

Et que penser de la minéralisation de certains parcs ?

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

Parce qu'il y a eu une tendance il y a quelques années chez les architectes paysagistes d'avoir des aménagements de parc qui étaient plus minéraux.

810

Mme CORALIE DENIS:

Ça dépend de ce que vous appelez minéralisation. Est-ce que vous appelez couverture minérale au sol, asphalte, etc. ?

815

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

Oui.

820

Mme CORALIE DENIS:

825

Il est clair que je pense qu'il y a une conscientisation qui se fait de plus en plus à cet égard d'autant que nos espaces verts diminuent beaucoup. Alors, on a le sentiment un peu d'urgence, de récupérer des espaces verts et de protéger ce qu'il y a. Parce que ce que vous soulevez, en effet, c'est qu'à la fois il y a ceux qui n'ont pas du tout de statut de protection actuellement qui sont des fois des espaces appartenant à des privés, mais il y a également nos parcs qui pour certains ont encore un statut malgré leur statut au niveau de l'urbanisme vert, ont

encore des risques de voir certains développements qui viendraient minéraliser une partie de leur espace vert.

830

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

D'accord. Je vous remercie.

835

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Madame Beaudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET:

840

Pour poursuivre dans la foule des points que vous apportez aux réponses à mes collègues, j'aimerais regarder au niveau des Rapides de Lachine. Les Rapides de Lachine sont déjà considérés comme un des dix écoterritoires de la politique sur les espaces naturels.

845

J'aimerais savoir pourquoi vous voulez qu'ils soient considérés comme un territoire à haute valeur patrimoniale puisque déjà on le reconnaît comme ayant une valeur au niveau écologique ? Est-ce que c'est parce qu'il y a des critères et des modalités ou des avantages dans cette nouvelle catégorie qui contribueraient à les protéger plus ?

850

Mme CORALIE DENIS:

855

860

865

Je crois en effet que plus on met de protection sur des endroits comme ça, plus on est certain qu'on va vraiment le protéger. Il y a un exemple à Montréal d'un parc-nature qui n'est pas ouvert au public encore malheureusement, mais qui est le Boisé de Saraguay, qui est un des parcs-natures qui auraient dû être développé qui, nous l'espérons, va l'être bientôt, et qui a le statut de patrimoine aussi, protégé selon ces critères-là et ça lui donne un statut supplémentaire pour la protection. Quand on voit que certains espaces verts comme je disais, des fois, on sait que des espaces verts ont besoin de zones tampons par exemple, on ne rentrera pas dans les détails, mais les milieux naturels ont besoin de zones tampons au pourtour pour protéger, pour s'assurer si on construit au bord de l'espace vert, il y a tout un tas d'impacts négatifs du point de vue de l'écologie, alors, rajouter un statut supplémentaire quant à nous vient renforcer la protection et permettre aussi qu'avant toute intervention, on regarde doublement ce qu'on peut y faire et ce que l'on a le droit de faire et pas le droit de faire.

Donc, pour nous, c'est important surtout dans un dossier comme celui-ci que vous venez de citer, Les Rapides de Lachine. Il y a d'ailleurs plusieurs organismes, plusieurs personnes qui font cette demande de classification du point de vue patrimoniale parce que, en effet, on connaît du point de vue historique l'impact des Rapides de Lachine. Alors, il y a tout cet aspect. Il y avait des constructions avant, donc... Il y a beaucoup de choses qui rappellent l'histoire et qui font

partie d'un patrimoine très important au niveau montréalais et c'est clair que du point de vue écologique et naturel, il y a une importance capitale.

875

La politique des milieux naturels, vous avez parlé des écoterritoires, pour l'instant, ç' a été aussi un de nos questionnements lors des audiences concernant cette politique, pour l'instant, le fait d'avoir délimité des écoterritoires ne protègent pas à 100% ce qui s'y passe actuellement. Alors, au fond, de rajouter une protection supplémentaire viendrait renforcer cette politique, la politique des milieux naturels, qui doit aussi se traduire par des actions concrètes sur le terrain de protection.

880

Mme JOCELYNE BEAUDET:

Merci.

885

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

890

J'aurais encore au moins deux questions à vous poser, l'une qui concerne, donc, les espaces verts et naturels. On entend souvent dire qu'à force de vouloir les mettre en valeur et de les faire connaître, il va falloir établir des procédures de gestion de ces espaces de façon à ce que l'augmentation de la fréquentation par les Montréalais n'introduise pas d'impacts négatifs trop importants. J'aimerais savoir si vous avez des réflexions à partager avec nous là-dessus ?

vraiment orienté sur la préservation des espaces verts sur l'île pour le maintien et l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais, mais un des chevals de bataille de votre organisme ou une des

compétences particulières et pointues que vous exercez concerne l'aménagement des réseaux routiers et du transport sur l'Île de Montréal, je me demandais si vous aviez réfléchi, en groupe certainement, à cette interaction entre le patrimoine urbain dans toutes ses composantes et les projets de réfection, d'entretien et d'amélioration de nos réseaux routiers ou de transport de façon générale puisque ça a une empreinte tellement importante sur le territoire lui-même et aussi parce

Ma deuxième question, elle est peut-être un peu plus difficile parce que votre mémoire est

895

900

Donc, il y a les deux volets, le volet d'encadrement de gestion de nos lieux verts à prioriser, puis une réflexion peut-être plus large sur le plan patrimonial et l'interaction avec le

qu'il s'agit d'investissements très importants?

transport des personnes et des marchandises.

905

Mme CORALIE DENIS:

910

Pour le premier point, cette question est souvent soulevée. Des exemples ont montré que finalement, on est en milieu urbain, c'est clair qu'on ne pourra pas éviter un certain achalandage de ces espaces verts une fois ouverts au public, mais si vous considérez par exemple le Bois de Saraguay dont je parlais tout à l'heure qui est pour l'instant fermé

officiellement au public, il y a des chemins informels à l'intérieur.

Il peut y avoir également souvent dans le cas d'espaces verts ou boisés non ouverts au public de façon officielle du vandalisme. Donc, la plupart du temps, et je pense que même sur le Mont-Royal, il y a des secteurs qui n'avaient pas été aménagés avec des sentiers qui depuis qu'ils le sont, sont en bien meilleur état qu'ils ne l'étaient.

Et il y a en effet une gestion à faire adéquate. Si on parle des parcs-nature, ils ne sont pas du tout gérés comme un parc très urbain comme le Parc Jarry. Il est clair qu'en terme d'aménagement des stationnements, des chemins, de l'éclairage, etc., il y a beaucoup de choses qui sont en fonction du type d'aménagement et du type de fréquentation qu'on y veut. Est-ce que c'est des fréquentations pour des usages extensifs ou intensifs? Il est clair que dans les parcs-nature, ce sera plus des usages extensifs.

Notre perception, c'est que sur l'Île de Montréal, si les gens ne voient pas un espace, puis souvent c'est valable malheureusement un peu partout, je crois, c'est que si l'espace n'est pas connu, il est difficile à défendre et de ce fait-là, il peut être vendu, développé; si personne ne le voit, personne n'aura une idée de ce qu'il y a.

Au fond, les meilleurs défenseurs des espaces verts sont ceux aussi qui les fréquentent. Alors, les meilleurs défenseurs du Mont-Royal, on le voit bien, c'est les gens qui ont un intérêt, un attachement au Mont-Royal. Donc, nous, on pense qu'au fond, évidemment il y a des restrictions à apporter, des règles très précises à mettre pour chaque type d'espace vert, mais de ne pas vouloir les développer au nom d'avoir peur de les abîmer, c'est peut-être une erreur dans un contexte très urbain comme ici.

Pour la deuxième question, c'est sûr que toute la question automobile et la question routière est un des dossiers très importants du CRE de Montréal surtout en ce moment, mais disons que d'un point de vue patrimonial, nous, on l'a regardé vraiment plutôt d'un point de vue environnemental, donc, l'impact sur la santé face aux problématiques des gaz, des pots d'échappement.

L'emprise quand même au niveau... l'emprise routier, il est clair que sur l'aménagement, on sait la superficie que prend des routes versus l'espace qui est attribué pour les autres types d'aménagement. On le regarde aussi beaucoup d'un point de vue plus de... ce qu'on a traduit de l'anglais, de *ville marchable*. Donc, d'offrir à la population montréalaise une ville qui est agréable à marcher, pas juste à circuler en véhicule.

C'est plus de ce point de vue-là que d'un point de vue patrimonial qu'on a regardé la question des routes et des autoroutes montréalaises.

920

915

925

930

935

940

945

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Est-ce que c'est également l'angle d'approche que vous adoptez par exemple quand on parle de la démolition/reconstruction des échangeurs des Pins et Remembrance qui sont à l'intérieur de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal ?

Mme CORALIE DENIS:

960

955

On le regarde, oui, essentiellement sous ces aspects-là, mais aussi on soutient aussi que, par exemple dans le cas de l'échangeur des Pins et Remembrance, c'est deux bons exemples, c'est collé au parc du Mont-Royal, alors, il est clair que pour nous, c'est incompréhensible de voir des constructions de type quasi autoroutier dans un contexte de parc et d'urbanité aussi très développé.

965

Ce qui fait que de ce point de vue-là, oui, on soutient qu'il faut les éliminer pour faire des routes dans un contexte plus urbain, mais c'est sûr qu'on va le regarder beaucoup du côté aussi environnemental et d'accessibilité pour les autres types de citoyens qui ne circulent pas en voiture, mais donc en vélo, à pied, etc.

970

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Je vous remercie beaucoup, Madame Denis.

Mme CORALIE DENIS:

Merci

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

980

975

Je pense que les gens de la Table du logement social du quartier Villeray sont arrivés ? Alors, je vous inviterais à prendre place. Nous sommes rendus à votre présentation avec 10 minutes d'avance.

985

Je vous prierais de vous identifier, donc, de vous nommer avant de commencer. C'est pour fin de la sténotypie et si jamais ce n'est pas une épellation qui est traditionnelle, je vous demanderais de nous le spécifier.

990

Alors, bienvenue. Prenez place, approchez une troisième chaise. Je crois que la table est suffisamment large pour ça. Alors, bonjour et bienvenue.

Mme CAROLE OUELLETTE:

Bonjour. Merci de votre accueil et la rapidité. Donc, la Table Logement de Villeray est

composée de différents organismes qui ont pour intérêt de soutenir le développement de logement social et communautaire dans Villeray. Alors, il y a deux groupes de ressources techniques appelées GRT.

1000

Alors, c'est Jean-François Panteix de Bâtir son quartier, qui est un GRT, qui va faire la présentation, il y a Yvon Dinel de Association Logement Villeray, des locataires de Villeray, et moimême, Carole Ouellette, qui est de Groupe CDH, Groupe en conseil de développement de l'habitation; il y a deux personnes qui ne sont pas là aujourd'hui, mais qui assistent aussi à la Table.

1005

$\label{eq:main_equation} \mbox{Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente}:$

Alors, merci et vous pouvez débuter.

M. JEAN-FRANÇOIS PANTEIX:

1010

Alors, est-ce que vous souhaitez qu'on lise le document ou qu'on fasse simplement une présentation des éléments ?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1015

Nous en avons pris connaissance. Nous vous remercions de l'avoir déposé à l'avance. Nous nous excusons pour les inconvénients de remaniement de l'horaire et nous vous sommes très reconnaissants d'avoir accepté de maintenir votre rendez-vous initial, ça nous a rendu grand service.

1020

Donc, il est relativement court, mais en fait effectivement, je pense qu'on préférerait que vous fassiez ressortir les points les plus importants de votre mémoire. Évidemment, introduisez la Table de Logement Social parce que vous savez que ce qui est dit aujourd'hui sera transcrit et mis sur internet. Donc, outre votre mémoire qu'on mettra sur le site web de l'Office après votre présentation, ce que vous aurez dit sera aussi disponible par écrit sur le site. Donc, si vous avez des éléments nouveaux, des choses à préciser, des exemples à donner, c'est toujours bienvenu.

1025

M. JEAN-FRANÇOIS PANTEIX:

1030

Nous, on a été en fait sensibilisés au projet de politique du patrimoine et du texte qui a été préparé, d'une part parce que dans Villeray, ou aux alentours, il y a eu récemment plusieurs exemples de bâtiments patrimoniaux qui ont été transformés en condominium d'habitation ; d'autre part, parce qu'on est dans un contexte en ce moment où les terrains et les édifices à transformer en logement social se font rare.

1035

D'autre part, parce que contrairement à ce qu'on pourrait penser à première vue, la

transformation de... nous, on s'est quand même beaucoup centré sur l'aspect patrimoine religieux, donc, les églises, et contrairement à ce qu'on peut penser, ce n'est pas parce qu'on va faire un projet de logements dans une église, un projet de logement social, qu'on va nécessairement toucher de façon importante à la structure du bâtiment.

1040

Alors, il y a 3 points qui nous paraissent importants à travers la consultation que vous faites. C'est d'une part que les organismes communautaires dans leur ensemble, et pas seulement ceux qui sont directement d'habitude touchés par les aspects patrimoniaux, par tout ce qui est lié aux politiques patrimoniales, politiques culturelles aussi, soient consultés quand un bâtiment d'ordre patrimonial, qu'il soit religieux ou autre, soit mis en vente ou soit susceptible d'être mis en vente et transformé ou quand on pense à donner une nouvelle vocation à un bâtiment de ce type, qu'on consulte aussi les organismes qui connaissent bien le quartier finalement, qui représentent des citoyens pour qui ces bâtiments-là, au-delà d'un aspect patrimonial en tant qu'architecture, ont aussi un aspect patrimonial pour eux qui est l'aspect de valeur identitaire.

1050

1045

Ces bâtiments constituent des repères dans les quartiers que les gens n'aiment pas voir disparaître. Alors, au contraire de ce qu'on peut penser, le transformer en logements, ça peut être une bonne façon de lui donner une nouvelle vie tout en conservant l'aspect extérieur dans une forte proportion. Et puis l'aspect logement, il n'est pas incompatible avec d'autres usages. Je ne veux pas vous citer d'exemple précis, mais il y a des cas où on peut travailler sur la transformation d'églises en logements où on peut conserver aussi une chapelle dans le bâtiment de l'église. La plus grande partie, la nef, est transformée en logements; on peut aussi faire des logements dans la partie du toit, etc., mais conserver une chapelle, donc, la vocation de l'église peut rester là. Dans certains cas, on peut certainement imaginer qu'il y ait une mixité logement et puis espace d'exposition sur place. Donc ça, c'est un peu le premier point.

1055

1060

1065

1070

1075

Le deuxième point évidemment, c'est qu'il faut des moyens à cette politique. Nous, avec les GRT, que ce soit CDH ou Bâtir son quartier, on a déjà travaillé sur des projets de transformation d'églises. On peut très bien s'en tirer avec les programmes d'habitation, avec des normes à respecter quand même qui sont bien précises et quelques fois contraignantes. Mais il y a des projets qui peuvent passer dans les programmes, sauf que quelques fois ou même dans certains cas, systématiquement, on va nous demander de justement prendre en compte l'aspect architectural du bâtiment, de conserver certains éléments. Puis, on parle de bâtiment, mais ça peut aussi être des terrains qui sont inclus dans des sites patrimoniaux où là, soit le patrimoine, soit en tout cas la ville-centrale, soit en tout cas les arrondissements, vont nous demander parce qu'on est dans un secteur avec un usage patrimonial important d'avoir des plus en matière d'architecture qui là sortent des programmes d'habitation. Pour pouvoir avoir les moyens de ses ambitions, ce serait bien qu'il y ait une ligne budgétaire patrimoine qui soit identifiée, que ce soit d'ailleurs pour transformer des bâtiments en logements, en musées ou en toute autre chose.

Et puis, dernier point, c'est que justement... c'est quand même le point central de notre

mémoire, c'est que vu les difficultés en ce moment à obtenir des terrains ou à trouver des bâtiments à transformer, ce serait dommage de passer à côté de logement social comme moyen de conserver le patrimoine plus que de le dégrader finalement. On peut très bien avoir des ambitions de conservation patrimoniale à travers un projet de logement.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Est-ce que vous avez des éléments à ajouter? Madame Ouellette ou Monsieur Dinel?

M. YVON DINEL:

Essentiellement de toute façon, ç'a déjà été dit. Nous ce qui nous préoccupe beaucoup, c'est toute la question aussi du fait de conserver, si on parle précisément du patrimoine religieux, de conserver cet aspect-là du patrimoine dans le public. Parce que comme on le disait au début, on a vu des églises qui ont été cédées au privé et nous, on pense effectivement que ce soit pour du logement parce que, bon, il y a certains immeubles qui se prêtent peut-être moins au logement, mais l'important, c'est de tenir compte de la communauté, que la communauté puisse avoir son mot à dire sur le patrimoine religieux qui est public et qui devrait demeurer dans le public, à usage public.

M. JEAN-FRANÇOIS PANTEIX:

Comme on l'a écrit dans notre petit mémoire, la communauté a déjà payé quelques fois, une première pour soit la construction, soit l'entretien, soit les deux, de ces bâtiments en particulier encore dans le cas du patrimoine religieux ; ça peut être aussi le cas des écoles.

Donc, ce serait un juste retour des choses que ces édifices restent dans le patrimoine public justement parce que le logement social n'appartient pas à ses locataires, ça reste quelque part public, plutôt que d'avoir des transformations systématiques comme c'est beaucoup le cas dans ce qu'on voit autour de nous ces derniers mois, ces dernières années, une transformation systématique en logements privés uniquement au bénéfice de gens qui ont les moyens de se l'offrir.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Vous allez peut-être me trouver un peu dure, mais je vais essayer quand même d'expliquer le sens de ma question. Vous avez dans votre mémoire ciblé particulièrement le patrimoine religieux, mais vous parlez également du patrimoine scolaire comme étant dans votre quartier, bon, des éléments du tissu urbain qui dans plusieurs cas sont désaffectés et qui étaient d'usage collectif et vous soutenez le logement social comme étant une façon de maintenir un usage que vous dites public, mais on entend collectif.

1085

1080

1095

1090

1105

1100

1110

Alors, ma question qui n'est peut-être pas facile est la suivante. C'est qu'aujourd'hui avec la nouvelle vague de logement social qui n'est plus celle des HLM des années 60 et 70, mais où les coopératives ou les OBNL finalement s'intègrent très bien dans le tissu urbain, qu'on ne peut plus dire il y a du logement subventionné, puis là il n'y en a pas, ce qui est une bonne chose, mais ma question pas fine est la suivante, c'est que même si on convertit un bâtiment collectif pour fins de logement social, on arrive à un usage public, mais qui finalement n'est pas nécessairement collectif. Est-ce que vous comprenez ce que je veux dire ?

1125

Alors, quand vous dites, prenons le cas d'une église, si on garde une salle d'exposition ou une chapelle ouverte au public, on garde une dimension une dimension collective, mais si on transforme l'ensemble de la bâtisse en 30 logements où seuls les 30 locataires ont accès, ce n'est pas un espace collectif : il est subventionné par le public, mais il n'est pas de tenure collective. Est-ce que vous comprenez la nuance que je veux faire ?

1130

Mme CAROLE OUELLETTE:

1135

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS PANTEIX:

1140

Oui, mais comme je disais précédemment, finalement les locataires ne sont pas propriétaires de leur logement dans le cas des coopératives ou même des OBNL. En particulier dans le cas des coopératives : la coopérative est collectivement propriétaire. S'il y a un problème dans le fonctionnement de la coopérative, ça ne va pas être repris par un organisme privé, un syndic ou je ne sais quoi, c'est la Société d'habitation du Québec qui récupère l'immeuble, donc, ça reste bien dans le domaine public quelque part.

1145

1150

Il n'y a pas la notion d'appropriation privée du patrimoine, c'est-à-dire que dans le cas d'églises qui ont été transformées en condominium, dans le futur en effet, on ne sait pas quel va être le devenir de ces bâtiments. Ça peut être vendu en lot, ça peut être transmis par héritage à des personnes qui n'auront pas les moyens d'en assumer l'entretien alors que dans le cas d'une coopérative, l'entretien est garanti par le fonctionnement même des programmes : on met de l'argent de côté pour qu'un entretien régulier soit fait ; au bout de 25 ans, on renouvelle l'hypothèque avec la Société d'habitation du Québec pour que le gros entretien puisse être fait ; on a moins le risque de décrépitude. Finalement on se rend compte qu'il y a beaucoup de coops avec les programmes qui existent depuis quelques années maintenant qui sont mieux entretenus que des bâtiments privés, et puis ça reste malgré tout avec cette dominante collective, si ce n'est public. Puis il y a tous les cas, comme vous le dites aussi, on peut garder une partie de l'édifice pour des besoins qui là seraient vraiment collectifs et publics au sens classique.

1155

Mme CAROLE OUELLETTE:

1160

J'aimerais ajouter aussi que, souvent, il y a des tables-logements dans la plupart des

arrondissements et les citoyens de l'arrondissement, du quartier, sont invités à participer au projet de logement social. Donc, quand ils se prononcent, ils disent : Oui, il y a un besoin pour 30 familles, que ce soit des personnes seules, des personnes âgées ou si c'est un OBNL, à ce moment-là des personnes qui ont des problèmes d'existence et tout ça, où les citoyens pourraient décider que oui, on voit que ce lieu-là peut être investi par les gens de notre communauté, par nos aînés, par... etc.

Et souvent aussi dans l'aspect d'organisation des coopératives par exemple, on va inciter, c'est volontaire, on va inciter les personnes à participer aussi au bien-être communautaire de leur collectivité. Donc, il y a un échange qui se fait. Ça n'empêche pas justement que des fois, ils vont peut-être louer, comme le Patro, ils vont louer un espace pour faire leur assemblée générale ou ils vont inviter des gens dans leur salle communautaire à une fête ou quelque chose.

Donc, il y a quand même un échange qui existe et les gens ont comme une signature d'entité face à un endroit qu'ils auront décidé collectivement d'investir en tant que lieu pour les besoins en habitation de la communauté. On ne peut pas s'en échapper, ici en Amérique du Nord, on a besoin vraiment d'un lieu, c'est notre première survie disons, on ne peut pas vivre dans des tentes avec nos saisons. Alors, c'est ça.

Aussi, étant donné, comme disait Jean-François, qu'une coopérative, ce sont des locataires qui sont membres et la personne morale est la coopérative, donc, il y a des chances qui sont là qu'il y ait un roulement dans la coopérative, c'est un kit. Donc, quelqu'un de la communauté pourra avoir accès, pas systématiquement à la demande parce qu'il y a beaucoup de demandes, mais pourrait avoir accès à ces logements-là.

M. YVON DINEL:

Peut-être juste ajouter un petit élément comme ça qui m'est venu à l'idée. Par exemple, je sais que ça existe déjà, mes collègues sauront le confirmer peut-être, par exemple, il pourrait avoir une coopérative d'habitation habitée par des artistes qui pourraient faire un lien entre l'utilité publique, le fait que les gens puissent avoir encore accès au lieu, au patrimoine, tout ça, c'est des possibilités, je crois.

M. JEAN-FRANÇOIS PANTEIX:

Ça, c'est l'exemple même de projet qu'on a du mal à développer parce que les coops d'artistes, il y a de plus en plus de demandes, je pense que chez vous c'est pareil ces derniers temps, mais la SHQ va payer, financer la partie logement, mais c'est très difficile de faire financer la partie local-d'activités pour les artistes en question. Donc, là, ça serait vraiment un gros plus quand on parlait de financement complémentaire, ça pourrait tout à fait s'appliquer à ça. Parce qu'à ce moment-là , la partie collective... et en pensant à une église, on pourrait très bien là imaginer des logements au-dessus, et la partie de la nef qui resterait un espace de lieu de travail,

1165

1170

1175

1180

1185

1195

1190

d'atelier de création, d'exposition. Ça , avec les programmes, on a le plus grand mal à le financer. Donc, il pourrait y avoir un complément de financement entre le programme classique en matière d'habitation et un complément de financement pour conserver l'ajustement vraiment en lieu collectif et qui permettrait à des artistes de s'exprimer. Ça, c'est un exemple un peu plus pointu qu'on a pas cité, mais qui est vraiment d'actualité.

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

1210

1215

1220

Oui. Toujours dans le même esprit de norme de la SHQ, j'imagine que quand vous entrez dans un patrimoine religieux, vous devez avoir des problèmes de caisse particulier; est-ce qu'il y a des normes particulières, est-ce que la SHQ est sensible à cette dimension-là?

M. JEAN-FRANÇOIS PANTEIX :

Moi, il me semble au travers des dossiers que j'ai vus passer... la SHQ aborde ces projets uniquement sur l'aspect viabilité de la partie logement, comme si on transformait un édifice commercial finalement. Les exigences patrimoniales ou architecturales vont venir plus des arrondissements. La SHQ, elle, va regarder le coût des travaux, combien de logements on crée, est-ce que le retour... est-ce que ça rentre dans la grille de programme, et puis est-ce que la partie hypothèque, parce que ce n'est pas financé complètement a 100% avec des subventions, il y a des loyers qui viennent rembourser l'hypothèque, donc est-ce que la viabilité va être là, avec le rapport coût des travaux/ nombre de logements créés . C'est pour ça aussi qu'ils ne financent pas les autres parties qui seraient parfois bien utiles.

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

1230

1225

À ce moment-là, le fait de mettre l'accent sur... de revendiquer les bâtiments publics, principalement les bâtiments religieux, pour assurer votre stock de logements social, ce n'est pas vous mettre un fardeau supplémentaire sur les épaules?

M. JEAN-FRANÇOIS PANTEIX:

1235

Pas nécessairement. Pas nécessairement, comme je disais, on ne va pas toucher de façon systématique la structure du bâtiment de façon narguante, par contre, tout ce qui sort du programme va être un coût en effet supplémentaire. Comme on le dit pas suffisamment, en deux pages, c'est rapide, le fait qu'un logement soit et à l'usage, qu'il soit occupé, ça permet déjà son entretien. Après, dans l'entretien, c'est sûr qu'il y a un petit surcoût quand on réutilise une église, mais dans la réalisation de logements, on peut très très bien imaginer un projet qui soit complètement financé par la SHQ s'il n'y avait aucun espace commun et qu'il n'y ait pas de surcoût justement particulier en matière de patrimoine, que ce soit juste de la transformation du bâtiment.

1250

On peut penser qu'il y a plusieurs cas parce que finalement, c'est que les premières églises qui sont en train d'être vendues, transformées et vendues le plus souvent pour l'instant à du privé, mais vu l'évolution qu'on connaît, on a bien le sentiment, et puis même plus que le sentiment, on voit qu'il y a de plus en plus d'églises qui vont être mises sur le marché et il y en aura où il y a aura une attention vraiment particulière à apporter à des détails patrimoniaux architecturaux. Donc, là, il y aura le besoin d'un financement croisé certainement. Et puis la partie financement logement serait quand même la plus grosse partie. Le soutien d'un financement patrimoine viendrait en complément, mais avec un résultat intéressant parce que avec un complément de financement, on arriverait à garder la totalité d'un édifice.

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

1255

Parce que avec les quelques exemples qu'on a vus de transformation d'église, c'est assez difficile de réconcilier la valeur patrimoniale et la valeur fonctionnelle ou la nouvelle fonctionnalité de l'immeuble.

1260

1265

Donc, c'est un souci additionnel que vous faites. C'est pour ça que je voulais savoir si vous aviez accès à des apports de capitaux qui permettent de combler la différence entre ça et les coûts réguliers. J'imagine que vos clientèles sont assujetties à des barèmes aussi, donc, vous êtes un peu dans un cul de sac s'il n'y a pas une subvention ou un apport extérieur de capitaux ?

M. JEAN-FRANÇOIS PANTEIX :

Oui. Dès qu'il y a des surcoûts supplémentaires qui ne sont pas absorbables par les programmes, c'est sûr qu'on peut perdre un projet juste parce qu'il a manqué 100 000 \$.

Mme CAROLE OUELLETTE :

1275

1270

Pour nous, sans enlever la valeur à notre mémoire, il faut dire que l'Île de Montréal, c'est circonscrit et puis il y a la rareté des immeubles, des terrains, à faire du développement de logement communautaire. Pour toutes les raisons qui bonifient le mémoire sur le retour à la collectivité, c'est aussi un espace foncier qui est attrayant pour nous, les GRT, pour pouvoir, donc, prendre place pour les citoyens et si ce n'est pas de cette façon-là, des fois un terrain sur René-Lévesque, ça peut être 100 \$ le pied carré, on ne peut pas se permettre ça même si on peut construire en hauteur.

1280

Alors, donc, c'est une façon... et il y a le PRU, Programme de revitalisation urbaine qui pourrait être bonifié et pensé justement à prévoir une enveloppe pour tous ces types de difficulté concernant les deux programmes financiers de la Société d'habitation du Québec, la SHQ, donc, Accès Logis et Logements abordables, qui eux s'appliquent à l'échelle du Québec.

À Montréal comme dans des centres urbains, Québec, Gatineau et tout ça, il y a quand même des difficultés à surmonter et des fois, c'est des surcoûts à prévoir et donc, notre mémoire, notre voix, c'est justement de prévoir dans la composante du développement de politique en patrimoine et aussi parallèlement ce qu'on est en train de faire à Montréal, c'est le développement de la politique culturelle et en même temps comme monsieur De Souza parle, du développement durable.

1290

Donc, toutes ces composantes qui font de notre ville une ville unique. Donc, qu'il puisse avoir les moyens... parce qu'avec le programme, on peut peut-être financer jusqu'à 80%, 90%, mais ce 10%, 5% qui nous manque, donc, ça peut être bonifié par un programme. Tantôt on s'est réuni, puis je disais que, bon, des fois, il y a un organisme qui s'appelle Fonds Dédié à l'habitation communautaire de Montréal, qui est un organisme qui a peut-être 5 ans d'âge et qui cherche des moyens justement qu'il puisse y avoir une forme de taxe dédiée à l'habitation.

1295

Je ne sais pas quand est-ce qu'ils vont y arriver. Tout récemment, on est arrivé avec peut-être une taxe sur les croustilles, ça ne marche pas, ce n'est pas tellement une politique pour la santé dans ce cas-ci, mais là, c'est sûr qu'il y a beaucoup de partenaires qui cherchent des solutions à ce qu'il y ait en plus des sommes du gouvernement qui sont consacrées à ça, et j'espère qu'elles vont se conserver pour après la suite du programme actuel Opération 5 000 logements, donc, pour bonifier les difficultés et remonter ces défis-là, qu'il y ait quand même d'autres sommes.

1300

1305

Il y a des gens qui y voient. Nous, on ne peut pas vous arriver aujourd'hui avec un chèque pour mettre ça dans la boîte, mais on est confiant qu'il va y avoir quand même par notre voix, que ça va arriver et dire : Oui, c'est une priorité quand même. Il y en a plusieurs priorités ici, mais pour que les gens puissent se loger convenablement à Montréal.

1310

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

1315

C'est un peu paradoxal finalement qu'on demande aux plus démunis de la société d'assumer ce surcoût de protection du patrimoine religieux parce que ça représente effectivement un surcroît important, je pense, sans avoir fait d'études approfondies. J'imagine que ça coûte plus cher de faire un logement dans une église que de faire un logement ailleurs.

Mme CAROLE OUELLETTE:

Mais ils ont contribué peut-être toute leur vie, leurs grands-parents aussi.

1320

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

Oui, d'accord. Mais c'est parce que cet argent-là ne sera pas disponible pour du... il va être disponible pour assurer le patrimoine et non pas pour loger plus de gens.

M. JEAN-FRANÇOIS PANTEIX:

Les deux finalement puisqu'à ce moment-là, ça permettrait et de sauver certains bâtiments patrimoniaux tout en offrant un logement à des gens qui en ont besoin, puis qui vont assurer l'entretien de ce bâtiment en question. Donc, il n'y a pas forcément une contradiction entre les deux. On va poursuivre deux buts d'utilité publique en même temps.

1330

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

1335

Une dernière toute petite question puisqu'on parle de recyclage d'immeubles. Vous avez parlé du religieux, vous avez abordé légèrement la question du scolaire, mais puisque vous êtes la Table Villeray, est-ce qu'il y a des possibilités de reconversion industrielle par exemple ? Parce que ça aussi, c'est une tendance forte dans l'immobilier à Montréal.

1340

M. JEAN-FRANÇOIS PANTEIX :

Oui, il y en a.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1345

Dans le quartier Villeray, vous semblez identifier les lieux religieux, mais il y a quand même tout un bâti commercial lié au textile qui n'est pas loin, puis il y a plusieurs quartiers industriels ou commercial lourd, parfois inoccupés. Certains édifices ont fait l'objet de conversion en condominiums.

1350

Vous semblez vouloir cibler certains espaces dans votre quartier pour être en mesure d'offrir encore au-delà de Solidarité 5 000 logements de nouveaux projets qui rentrent dans le cadre de la SHQ. Avez-vous considéré ces autres espaces-là comme dit monsieur Archambault ?

M. YVON DINEL:

1355

Oui, sûrement. Le patrimoine religieux, c'est une chose parmi d'autres. On parle des écoles, les terrains d'école, on l'aborde un peu aussi dans le mémoire. Nous, à l'Association des locataires de Villeray, on avait déjà revendiqué justement une ancienne usine qui était située au coin des rues De Castelnau et St-Laurent. On avait même occupé ce lieu pendant une nuit lorsqu'une série d'occupations qui avaient eu lieu à Montréal avec le FRAPRU et dans d'autres quartiers aussi, on avait occupé des lieux symboliquement et malheureusement, le propriétaire de l'immeuble, de toute façon c'était très cher à acheter.

1365

1360

Je sais que les GRT à un moment donné avait l'œil sur cet immeuble-là, mais ce n'était pas évident. Et maintenant, ça va être des commerces de luxe et des condominiums. Et on sait

Mackay Morin Maynard et associés

qu'il y a un secteur qui bientôt sera susceptible d'être transformé en résidentiel. C'est un secteur plus à l'ouest, ce qu'on appelle le secteur Alexandra/Marconi qui s'étend aussi jusque dans le quartier Petite Patrie où, oui, effectivement, il pourra y avoir du recyclage d'immeubles industriels. On revendique ça aussi. Mais c'est toujours aussi les programmes qui manquent à l'appel en terme d'argent. Ce n'est pas suffisant.

1370

M. JEAN-FRANÇOIS PANTEIX:

1375

Avec une difficulté supplémentaire. Moi, je suis le premier à trouver qu'il y a des bâtiments en particulier commerciaux ou même anciennement industriels qui ont une vraie valeur architecturale à sauvegarder sauf que dans ces cas-là, il y a un aspect qu'on n'a pas avec les églises et beaucoup moins avec les écoles, c'est l'aspect contamination.

1380

Quand on va transformer un ancien bâtiment industriel en logement, il faut décontaminer le terrain, le sous-sol du bâtiment, même si on conserve la structure, le décontaminer pour les besoins de l'habitation qui ne sont pas du tout les mêmes normes même par rapport au commercial. Et ça, c'est des coûts où là les enveloppes patrimoine qui existeront un jour, on l'espère, ne suffiraient pas à absorber.

1385

Donc, c'est finalement plus difficile, même si là il y a aussi un enjeu et un attrait important à conserver certains de ces bâtiments-là. Là, il y a des vrais coûts additionnels très importants qu'on n'a pas avec les églises, ni avec les écoles. Ou en tout cas beaucoup moins avec les écoles et très peu avec les églises.

1390

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

C'est un très bon point que vous nous apportez. Madame Beaudet ?

Mme JOCELYNE BEAUDET:

1395

Je trouve très intéressant ce que vous proposez par rapport à l'utilisation des bâtiments patrimoniaux, mais je suis un peu inquiète des surcoûts comme mon collègue l'a soulevé et où vous allez prendre les fonds parce qu'en général, les corporatives ou les groupes communautaires qui utilisent ces immeubles-là ont de la difficulté à avoir un profit, non seulement à avoir un profit, mais même rencontrer leurs coûts d'opération annuelle.

1400

Alors, je me demandais s'il n'y a pas une autre avenue qu'on pourrait regarder ensemble. La Ville de Montréal parle d'une problématique d'inoccupation de ses bâtiments. Je pense que parmi ces bâtiments, il y en a beaucoup qui sont des reprises de taxes et sûrement dans des secteurs à haute valeur patrimoniale. Et ils ont, semble-t-il, un fonds de disponible qu'ils veulent créer ou avoir une réserve nécessaire à la mise en œuvre des interventions dans leurs propres immeubles. Alors, j'aimerais avoir un peu votre réaction à ça.

M. JEAN-FRANÇOIS PANTEIX:

1410

Alors, entièrement d'accord. La première chose, ce serait qu'on puisse obtenir enfin la liste de tous ces fameux bâtiments ; ce n'est pas faute d'avoir déjà essayé, mais apparemment établir la liste des propriétés que la Ville pourrait remettre dans le circuit n'est pas une chose très facile. Mais c'est sûr que ça pourrait être aussi une voie intéressante.

1415

Mme JOCELYNE BEAUDET:

Est-ce que vous avez déjà fait des projets dans ce domaine-là? Est-ce qu'il y a des problématiques particulières? Est-ce que c'est réaliste de regarder cette avenue-là?

1420

M. JEAN-FRANÇOIS PANTEIX:

1425

C'est certainement réaliste, mais comme je vous dis, il faudrait déjà qu'on puisse savoir de quoi on parle, quelle est la liste du domaine que la Ville pourrait mettre à disposition dans ce cadre-là. Ce serait le premier pas. Pour l'instant, on a déjà essayé quelques fois de l'obtenir et sans succès.

1430

Puis il y a d'autres... pour un cas plus précis, les cours de voirie qui sont souvent... qui font double jeu. Dans les arrondissements, on a souvent plusieurs cours, Ça, ce serait plutôt au côté terrain, un côté bâtiment. Si c'était possible de travailler dans ce sens-là pour racheter une cour de voirie qui pourrait être libérée et faire du logement, mais là, on sort du patrimoine. Ce n'est plus du patrimoine les cours de voirie.

1435

Mais, par contre, on peut construire aussi sur ces terrains-là des projets qui pourraient comporter un aspect non pas patrimonial mais collectif qui pourrait avoir une vocation culturelle ou autre. Ce ne serait pas inintéressant.

Mme JOCELYNE BEAUDET:

Merci.

1440

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1445

Dans votre mémoire, vous parlez d'établir un processus public encadrant le développement et l'approbation de projets dans les sites patrimoniaux ; est-ce que vous pensez à des éléments de processus en particulier? En comment voyez-vous le rôle des services corporatifs et des services en arrondissement à cet égard-là ?

M. JEAN-FRANÇOIS PANTEIX:

1450

Déjà, comme je disais au début, en n'oubliant pas de consulter les organismes communautaires, en sortant du domaine simplement patrimonial et culturel, associer plus largement les communautés dans les quartiers à l'édification des projets dans le domaine patrimonial ou culturel parce que les deux sont conciliables, vos objectifs à vous et les nôtres en matière de logement.

1455

Quelques fois, c'est avec un partenaire auquel on n'a pas pensé qu'on arrive à avancer un projet parce qu'il y a une voie qui s'ouvre qui n'avait pas été vue jusque là. Donc, ça, ce serait un premier point, la concertation un petit peu élargie.

1460

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1465

Madame Ouellette tantôt nous a parlé du programme de revitalisation urbaine intégrée et je pensais que ce programme-là justement permettait une meilleure concertation entre les acteurs communautaires et l'ensemble des intervenants du domaine municipal pour intégrer toutes les composantes d'un milieu de vie dans le développement de projets notamment du projet de logements sociaux.

1470

Est-ce que je me trompe ? Est-ce que ce format de programme de revitalisation urbaine intégrée rejoint les objectifs que vous souhaitez atteindre quand vous parlez d'un processus plus ouvert au niveau patrimoine et culturel ? Ou est-ce qu'on se retrouve avec des programmes qui ne se parlent pas entre eux ?

Mme CAROLE OUELLETTE:

1475

C'est un programme que nous appliquons dans le développement de logements sociaux communautaires. Donc, je me suis basée sur quelque chose d'existant et heureusement. Notre désir, ce serait qu'il soit bonifié pour aller dans le sens d'aspects esthétiques, patrimoniaux et je crois que ce serait très très compatible ensemble pour le faire.

1480

Je crois que ce programme-là s'est concrétisé, il s'est appliqué à Faubourg Québec pour l'acquisition des terrains qui sont là. Il y avait une grosse enveloppe heureusement qui a pu être déposée là-dessus, sauf que, bon, comme de raison, ce n'est pas un programme, ce n'est pas un financement élastique, à un moment donné, il en reste un peu moins pour les autres et donc, si on peut augmenter l'enveloppe, ça pourrait sûrement aider qu'il y ait un aspect justement peut-être en le décortiquant. C'est les gestionnaires du programme qui pourront voir comment l'appliquer et pour quelles raisons.

1485

Alors, peut-être pour l'aspect patrimonial, pour que notre ville ait vraiment son image identitaire, ça pourrait être une bonne avenue. Mais, sinon, c'est déjà un outil qui existe qui nous

convient très bien.

M. JEAN-FRANÇOIS PANTEIX:

1495

Et l'aspect concertation vient aussi de la façon dont travaillent les GRT pour faire sortir les projets parce que les programmes exigent qu'il y ait au moins trois lettres d'appui d'organismes du quartier dans les dossiers, mais nous, on travaille au-delà de ces simples trois appuis. Donc, la concertation vient à travers la façon dont on travaille, nous, déjà.

1500

La concertation vient aussi du fait que dans les associations de locataires, pas seulement à Villeray, il y a une représentativité un petit peu large de plusieurs pans de la population et puis aussi avec le travail avec les arrondissements.

1505

C'est sûr que quelques fois, les comités consultatifs d'urbanisme peuvent freiner des projets, mais c'est aussi une manière de représentativité de la collectivité d'avoir un œil sur les projets en les faisant passer au CCU.

Donc, il y a déjà des voix de concertation qui existent à travers ce qui est déjà au point en terme de procédure via les programmes ou autour des programmes et puis là, ça pourrait venir encore renforcer un peu ça. Enfin, vous pouvez déjà vous inscrire dans des choses qui existent en venant les renforcer finalement.

1510

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Monsieur Archambault.

1515

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

1520

Juste une dernière question. C'est parce qu'en vous écoutant, je me suis rappelé que le FRAPRU entre autres choses recommande qu'il y ait 25% de logements publics dans tous les projets de logements. Est-ce que ce ne serait pas une avenue justement de vous associer avec le privé, par exemple dans des projets plus coûteux en raison de la dimension patrimoniale?

M. YVON DINEL:

1525

J'aurais un peu de difficulté à répondre à cette question car, de toute façon, nous, à l'Association des locataires de Villeray, on avait des réserves par rapport à cette idée d'inclure du logement social à l'intérieur de projets privés. Ça nous causait des problèmes ; on y voyait une forme de privatisation du logement social.

1530

Ce serait un peu long à expliquer, donc, je ne pourrais pas vous répondre.

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

D'accord.

M. JEAN-FRANÇOIS PANTEIX:

Moi, je dirais pourquoi pas ? C'est des pistes qu'il faut explorer presque au cas par cas. Il y a aussi une autre difficulté. C'est qu'on travaille avec plusieurs programmes et pour simplifier, le programme *Accès Logis* où la moitié des logements au moins suivant le volet sont subventionnés, donc, les locataires ne vont pas payer 100% du loyer économique, mais ils vont payer 25% de leurs revenus.

On a le programme *Logement abordable* où il y a 10% de subvention en plus, mais où il n'y a pas du tout de subvention au loyer et ce programme Logement abordable qui pourrait être plus compatible avec le projet privé. Finalement, il fait un peu difficulté par rapport à la population ciblée par les logements sociaux parce que déjà les niveaux de loyers liés au programme *Logement abordable* sont difficiles à supporter par les locataires.

Ça, c'est une thématique qu'on ne va pas retrouver seulement à VIlleray, il y a plusieurs comités logements qui commencent à réagir par rapport à ça. Alors, oui, ce n'est pas quelque chose à écarter mais, là aussi, il y a peut-être besoin d'un financement complémentaire pour arriver à... comment dire, à avoir du logement social qui touche vraiment la clientèle qu'il est censé desservir et pas simplement toujours la partie qui est dans les 10% de revenus les plus aisés dans la grille qu'on peut accepter dans les logements sociaux.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Je vous remercie beaucoup de votre présentation auprès de la commission, c'est fort apprécié.

M. JEAN-FRANÇOIS PANTEIX:

Merci à vous.

Mme CAROLE OUELLETTE:

Merci à vous.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Bonne fin de journée. Je ne sais pas si tous les représentants de la Fondation du patrimoine religieux sont présents dans la salle ? Est-ce que vous êtes seul, Monsieur ? Nous

1545

1540

1535

1550

1555

1560

1570

allons vous recevoir.

1575

Alors, bonsoir. Je crois que nous avons tous vos coordonnées. Je crois que vous êtes monsieur Robert Koffend ?

M. ROBERT KOFFEND:

1580

C'est ça.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1585

Pour fin de transcription, je vais transmettre à notre sténographe... c'est toujours plus agréable de voir dans un cahier de verbatim que notre nom a été écrit correctement.

Alors, la parole est à vous, Monsieur.

M. ROBERT KOFFEND:

1590

Merci. Alors, au nom de la Fondation du patrimoine religieux et en tant que représentant de la plupart des traditions non catholiques et non chrétiennes et aussi comme président de la Table de Montréal, *Table de concertation de Montréal de la fondation...* - excusez-moi, ma voix semble être en aussi grand danger que le patrimoine religieux...

1595

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Je ne ferai pas de commentaire.

M. ROBERT KOFFEND:

1600

Je tiens à féliciter la Ville de Montréal pour cette initiative qui englobe une expression vivante et progressive de la situation actuelle des dangers et des possibilités de sauvegarde de notre patrimoine en général.

1605

Il m'incombe de limiter mes commentaires aux thèmes que vous avez évoqués dans la section 5.30.2 du document de projet de politique du patrimoine qui touche l'immobilier religieux de valeur patrimoniale.

1610

Comme j'ai constaté tout à l'heure - comme ma voix - ce patrimoine est en grand danger. Le patrimoine religieux en général, et certes à Montréal, pose quelques préoccupations uniques au sein du patrimoine plus généralisé. Je voudrais partager avec vous certains aspects auxquels la fondation est appelée à prendre en considération.

Peut-être avant cela, je devrais tout simplement prendre deux, trois phrases pour vous

vous rappeler que la fondation est une fondation évidemment a but non lucratif qui est en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication du Québec. Notre rôle, notre mandat évidemment, c'est la sauvegarde, c'est la réparation et c'est la restauration des sites religieux patrimoniaux.

1620

Alors, comme je vous dis, ces aspects un peu particuliers, c'est que la création des grandes églises catholiques tient compte entre autres des besoins liturgiques pour les grandes foules de fidèles à l'époque de la construction des églises; ça tient compte du désir des responsables de recréer des églises comparables à celles en Europe, de l'importance communautaire aussi, visuelle et sociale de ces immeubles face à la communauté anglophone de Montréal, qui était perçue comme étant financièrement et socialement avantagée à l'époque de la construction. Et c'est le désir d'affirmer et encourager la présence et l'excellence de l'art sacré et de l'artisanat aux fins religieuses et comme élément d'affirmation de la qualité et de valider la fierté culturelle de la communauté francophone.

1630

1625

Il est intéressant à cet égard de comparer les églises catholiques anglophones et francophones, faut voir la différence dans le style et dans la chose qui animait la construction et l'architecture de ces différentes églises. Si vous comparez par exemple Notre-Dame, la basilique Notre-Dame, avec la Basilique St-Patrice, vous y voyez une très grande différence de philosophie au point de vue contenu, au point de vue de l'espace et tout cela.

1635

Et c'est un élément, cet élément donc, il faut prendre ça en considération lorsqu'on commence à faire la hiérarchisation d'un immeuble.

1640

Il y a aussi le fait que les églises catholiques à Montréal appartiennent aux fabriques, elles n'appartiennent pas à l'Église. Elles appartiennent aux fabriques, donc, aux fidèles, et ça, ce n'est pas commun ailleurs qu'au Québec, tout en étant sous l'égide de l'archidiocèse, et ça, ça peut créer un jeu décisionnel parfois compliqué lorsqu'on décide de faire quelque chose avec une église.

1645

Certains ordres aussi conventionnels catholiques, leur vision est différente par rapport à leur responsabilité environnementale et leur position dans la collectivité. Nous avons vu d'ailleurs, je crois assez clairement récemment, un exemple de cela. L'emphase philosophique qui inspire l'architecture, comme j'ai dit tout à l'heure, mais aussi de la plupart des temples protestants et autres au Québec, met l'accent sur la simplicité née de l'inspiration vox populi on peut dire du mouvement de la Réforme qui était réactionnaire à tout ce qui le précédait.

1650

Pour les synagogues, l'esthétique est aussi influencée par la peur omniprésente de devoir fuir ou de devoir détruire leurs synagogues jusqu'à la date de 1945, cette date-là comme *cut off date* si je peux utiliser ces termes-là, élimine évidemment beaucoup d'autres traditions qui sont présentes après cette date-là.

1655

Mais, par contre, je dois mentionner le cas des Sikhs. Vous connaissez le mouvement

1665

1670

1675

1680

1685

1690

1695

évidemment des Sikhs qui ont acheté la plus ancienne église baptiste de Montréal dans Pointe-St-Charles. Ils sont en train de la restaurer en église baptiste. Ils ont respecté les vitraux, ils ont respecté la forme architecturale et ils veulent garder ça exactement comme les baptistes l'ont construite, exception faite évidemment de l'autel, enfin de l'autel... du point culminant des rites sikh et aussi du puits baptismal des baptistes. Mais, ça mis à part, ils sont en train de le faire... Et chose intéressante aussi avec ce groupe-là, c'est qu'ils ont une cuisine qui est ouverte 24 heures par jour, 7 jours par semaine pour les gens qui ne sont pas si fortunés de Pointe-St-Charles. Alors, c'est intéressant de voir ce mélange qui commence à avoir lieu parmi les différentes traditions et surtout en parlant des sites religieux.

Alors, la question est que, est-ce que cette différence dans la conception, est-ce que ça change la valeur patrimoniale? C'est très important parce qu'évidemment lorsque vous posez la question à un architecte, l'architecte va prendre ça exactement du point de vue architectural; n'est-ce pas? Celui qui représente la tradition va avoir tendance à parler d'un patrimoine qui est exclusivement religieux dans son contexte. Alors, nous à la Fondation, il faut toujours balancer ces différents aspects-là pour essayer de trouver un vrai patrimoine qui reflète le côté physique surtout, parce que c'est ça, c'est l'immeuble qui compte finalement, mais toujours en respectant disons l'inspiration qui a créé ce bâtiment et l'histoire que représente ce bâtiment dans la communauté montréalaise.

La Fondation du patrimoine religieux du Québec vient de compléter la phase 2 d'un inventaire complet de tous les immeubles religieux, les immeubles conventionnels, les calvaires et les cimetières pour tout le Québec, au-delà de 3 000 sites. La phase 1 envoyait des équipes de jeunes professionnels dans les disciplines appropriées visiter chaque site présent avant 1945, interviewer les responsables, faire des recherches architecturales de construction ainsi que l'histoire humaine propre et environnementale de chaque site et aussi d'identifier les œuvres d'art et l'importance des orgues, etc., dans chaque site.

C'est une chose d'ailleurs qui est bien à l'avance de toutes les autres provinces du Canada, des Etats-Unis et même d'une grande partie de l'Europe, exception faite de la France et de l'Angleterre. Alors, nous sommes vraiment de ce côté-là en avance et pour répondre à un commentaire dans le texte, l'outil dont vous dites qu'on n'avait pas la disponibilité est là. O.K. Alors, c'est fait.

La phase 2, c'était d'envoyer les architectes, les historiens et les représentants des traditions analyser les résultats des équipes de terrain, des agents de terrain et dans certains cas de modifier, de rehausser parfois et de baisser parfois d'après les préoccupations dont je vous ai parlé un petit peu plus tôt, de chaque site. Ça a pris énormément de temps, je peux vous en parler, des heures et des heures et des heures parce que même à Montréal, il y a au-delà de 1 200 sites qu'il faut regarder et qu'il faut analyser.

En collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, la 3^e phase est

en préparation, celle d'une hiérarchisation nationale qui facilitera le facteur décisionnel pour les demandes de subvention et aussi pour l'évaluation pour d'autres raisons, question de recyclage, d'autres questions qui vont entrer en jeu. Et les résultats seront disponibles à tous.

Nous croyons que cette phase-là va démarrer au début de 2006 et ça prendra probablement deux mois pour terminer. Donc, ça fait deux ans que nous travaillons là-dessus jusqu'à cette phase-ci.

1705

1710

Une collaboration entre le bureau du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal serait souhaitable à mon avis. J'avais l'occasion de parler informellement à madame Topp, qui est la directrice de la mise en valeur du territoire, au sujet de la possibilité du bureau du patrimoine et de la toponymie d'envisager une représentation permanente à la Table de concertation de Montréal et de la fondation. À la Table, nous avons déjà profité de la présence d'une représentante à la phase 2, donc, il y a déjà une expérience de travailler, de collaborer ensemble. Je dois vous dire que cette personne nous a apporté beaucoup dans le processus d'évaluation régionale; elle a apporté avec elle une connaissance vraiment très très élargie et nous en étions très très contents et je l'ai exprimé à madame Topp. C'est à moi d'ailleurs de revoir la question avec elle parce que je lui ai dit que je lui écrirais une lettre pour faire une demande officielle, que je

1715

vais faire d'ailleurs.

Quant à la vue d'ensemble de la problématique que vous mentionné là-dedans. Hélas, je regrette, il semble être très simple. L'argent. L'argent. C'est l'argent que le nombre de fidèles et l'énergie n'existent plus au niveau des propriétaires des sites. Il semble aussi être évident que les fonds publics tels que attribués actuellement ne suffisent pas à subvenir aux besoins, même les plus critiques. Vous avez des églises patrimoniales qui ne peuvent pas s'assurer parce qu'ils n'ont pas d'argent pour remplir la carte de santé nécessaire pour les compagnies d'assurance avant qu'elles ne soient assurées. Vous voyez potentiellement la perte à laquelle nous faisons face.

1725

1720

Comme solutions, il y en a plusieurs qui sont déjà en marche. Il y a d'abord le recyclage complet, avec des exemples horribles qu'on a vus depuis même, je dirais, près de 40 ans, je peux vous citer deux ou trois exemples qui ne font pas l'honneur de Montréal à ce point de vue-là. Il y en a d'autres qui ont été très réussis. Je cite par exemple la bibliothèque qui a été formée d'une ancienne église anglicane dans l'avenue du Parc ; la transformation en bibliothèque a gardé tous les éléments de sa vocation originale et a créé un espace complémentaire à la lecture, etc., que l'église est absolument très apte à faire. On peut souhaiter que toutes les églises qui sont vendues deviendront des bibliothèques. Mais évidemment, ça a coûté très cher. Ça a coûté très cher.

1735

1730

Alors, il y a des exemples de recyclage partiel. Je vous cite une église unie de Notre-Dame-de-Grâce qui s'appelle l'Église Wesley. On a passé deux ans, la Fondation a passé deux ans et beaucoup d'argent je dois dire, toujours l'argent, à faire une enquête professionnelle dans la faisabilité de la transformation de ce que qu'on appelle des *Sunday school buildings*, vous

savez que dans le temps, les anciens méthodistes, ils étaient très forts sur l'éducation des écoles du dimanche et alors, cette église qui dans le temps possédait plus de 2 000 familles, et qui avait une école du dimanche d'au-delà de 1 000 enfants, est maintenant tombée de moins de 100 adhérents dans la paroisse. Alors, vous aviez cet immense immeuble à côté qui était vraiment très cher à maintenir et qu'ils ne pouvaient pas réparer, etc.

1745

Alors, on a réussi à faire de cet immeuble une série... d'ailleurs, on a complètement remodelé l'immeuble et maintenant, vous avez les MGO, vous avez les... je pense qu'il y en a 13 maintenant, des groupes... des organismes non lucratifs et aussi, il y a deux centres pour enfants, des *center* pour enfants, qui s'y trouvent. Alors, l'église maintenant a des fonds pour maintenir la coquille si vous voulez et pour maintenir l'exploitation de l'église au point de vue assurance, au point de vue chauffage, etc., etc., sans s'ingérer dans l'exercice du culte.

1750

Je dois dire aussi que le sanctuaire est partagé par deux autres traditions. Alors donc, c'est une utilisation vraiment complète de ce site-là. C'est un exemple positif de ce qu'on peut faire, mais encore, ça prend de l'argent, ça prend du temps pour faire les recherches et tout cela. Mais ça marche, ça peut marcher.

1755

Évidemment la troisième, c'est la vente à une autre tradition. Alors, la vente à une autre tradition est dans un sens la voie la plus facile, mais ça peut être aussi la voie la plus dangereuse. La vente à une autre tradition, aujourd'hui, à Montréal, est normalement en direction d'une communauté ethnique, des néo-montréalais si je peux dire cela, qui veulent faire, qui veulent pratiquer leur religion de la façon du pays d'origine, question de langue, question de rite même, etc. Alors, ils ramassent de l'argent pour acheter l'église. Les propriétaires sont très contents de s'en débarrasser, et puis le nouveau groupe n'a pas l'argent pour la maintenir ; alors, en cinq ans, vous avez la même situation, mais encore pire que vous aviez lorsque l'ancien groupe a vendu son immeuble.

1760

Je me sens poussé à citer un exemple encore à Notre-Dame-de-Grâce, par hasard, coïncidence, c'est l'ancienne église catholique St-Augustine. Si vous passez devant cette église aujourd'hui, vous serez aussi attristé que moi de voir dans quel état cet immeuble est rendu. Et c'est un immeuble qui avait un standing patrimonial qui était quand même assez important.

1770

1765

Comme vous le savez sans doute, la Fondation organise une conférence internationale sur le patrimoine religieux cette année, conférence où seront invités comme conférenciers-animateurs d'atelier des notables qui sont déjà impliqués dans le patrimoine religieux dans différents pays d'Europe. Nous sommes fiers de compter la Ville de Montréal d'ailleurs parmi les commanditaires pour cette conférence. Nous sommes très heureux, très heureux.

1775

Dans cette conférence, nous allons envisager comment les solutions d'autres pays pourraient s'appliquer ou être modifiées à nos besoins québécois. Je crois qu'on a eu déjà des conférences sur le patrimoine religieux au Québec, j'ai assisté à une il y a déjà quelques mois dans la ville de Québec et j'ai remarqué qu'il s'agissait, n'est-ce pas, de relater les cas,

d'examiner les cas plutôt que de proposer des solutions. Cette conférence travaille sur la proposition de solutions, donc, c'est quand même, je trouve, un élément très important.

1785

Nous sommes en train de travailler les stratégies pour rendre plus accessibles les sites patrimoniaux en collaboration avec Héritage Montréal. Le premier pas est la création d'un guide pour les guides bénévoles d'églises. Un des problèmes avec les églises à Montréal, c'est l'accès très restreint. Je sais que dans ma propre paroisse, il y a une journée par semaine que cette église est ouverte pour des raisons de sécurité, question de personnel, etc., etc.

1790

Alors, nous sommes en train de travailler avec Héritage Montréal pour résoudre ce problème et de ce fait-là, nous allons essayer d'intéresser les gens du quartier, qu'ils soient membres de cette paroisse ou cette église ou non, de les intéresser, de prendre possession de ce bien, de ce site patrimonial comme étant le leur indépendamment de leur croyance religieuse. La plupart du temps, ce sont des sites qui sont très beaux et qui possèdent des éléments magnifiques, des orgues, des vitraux, des statues, etc.

1795

Alors donc, rien n'empêche que ce soit vraiment... que tout le monde en prenne possession parce que ça nous appartient à nous tous quelles que soient nos traditions ou qu'on n'en ait pas du tout. Ça reste quand même un élément de notre histoire, un élément de notre présence et aussi de notre avenir, ce qui est encore plus en danger.

1800

Nous croyons qu'un comité conjoint du bureau du patrimoine et de la toponymie pourrait collaborer dans l'élaboration de programmes de sensibilisation des citoyens des quartiers environnants les sites patrimoniaux, comme je viens de l'expliquer. Et nous sommes en train de faire ça. Je ne parlerai pas d'autres régions du Québec, mais il y a une communauté près de la ville de Québec où le maire et les conseillers, etc., sont très impliqués dans cet aspect-là, c'est-à-dire l'intérêt des gens du quartier, etc., puis l'influence de ces gens-là ont donné un pouvoir énorme à ce genre de choses. Parce que les gens ont plus tendance à être réceptif pour les gens de la ville que pour les gens de la province ou du pays, ça devient des étapes plus éloignées, n'est-ce pas. Alors, donc, la ville, ce sont les voisins, ce sont les gens qu'ils connaissent, etc. Alors, ils écoutent beaucoup plus facilement cette catégorie de personnes dans notre expérience.

1810

1815

1805

Je parle de mon texte un petit peu, j'espère que vous me pardonnez. Nous croyons que es Montréalais doivent reprendre possession spirituellement, et là, je parle métaphoriquement, de

les Montréalais doivent reprendre possession spirituellement, et là, je parle métaphoriquement, de ces sites, de les fréquenter, pas nécessairement comme fidèles, mais pour honorer leur importance historique. Nous devons faciliter aux québécois de toutes les souches et surtout les néo-québécois de prendre connaissance du courant historique représenté par tous ces sites, églises, synagogues, temples, etc., et ayant pris connaissance par ce témoin visible de notre

passé, l'intégrer dans une vision commune de la société actuelle.

1820

Une dernière considération touche les sites modernes religieux qui possèdent une valeur

potentielle qui deviendra patrimoniale plus tard. Il nous incombe de prévoir, d'être proactif pour ne pas laisser tomber les sites potentiellement patrimoniaux, d'encourager l'adhérence aux cartes de santé et de les aider à adhérer à ces cartes de santé. Ça aussi, c'est un rôle que nous jouons actuellement.

1825

Je vais vous donner un exemple, encore, je regrette, c'est à Notre-Dame-de-Grâce - par hasard, j'habite Notre-Dame-de-Grâce - mais ce sont d'excellents exemples. Il y a une église qui a été construite dans les années 70, je pense, par Roger D'Astous. Vous connaissez l'architecte ? Elle est magnifique. C'est magnifique. Elle est vide. Depuis quatre ou cinq ans, elle est vide. Elle est entre les mains d'un promoteur qui essaie toutes sortes de choses. Actuellement, il y a un centre pour enfants qui est là-dedans qui est opéré par la femme de l'entrepreneur, etc. Mais cette église est magnifique. Elle est un exemple vraiment frappant. Elle est dans un quartier qui accepte ce genre d'architecture ; elle est très harmonieuse avec le quartier, tout ça.

1835

1830

Que va devenir cet immeuble-là dans 10 ans, dans 20 ans? Alors, il y a quand même un élément de proactivité qu'il faut adresser. Malheureusement, nous, en tant que fondation, notre mandat ne nous permet pas à ce moment-ci d'adresser les sites qui datent d'après 1945; nous essayons toujours d'avancer au moins d'un décennie cette date pour des raisons qui sont très naturelles, mais le retard est dû à l'argent. C'est toujours l'argent, question d'argent.

1840

1845

De ce côté-là, ce que nous faisons à la fondation, et je pense que mes collègues dans d'autres secteurs sont aussi conscients de cela. Nous élargissons maintenant notre activité pour comprendre le secteur privé. Nous nous adressons, nous formons, nous sommes en train, les noms sont déjà là et on attend l'annonce officielle d'un comité de financement, et nous avons déjà établi un fonds au sein de la fondation que nous allons utiliser comme fonds de capital, c'est-à-dire que nous ne toucherons pas au capital, seulement le revenu. De cette façon, nous allons, n'est-ce pas, communiquer et intéresser, on a déjà des bonnes racines dans la communauté des affaires pour qu'on crée une fonds de capital qui va aider les efforts du gouvernement pour nourrir justement ce besoin, enfin pour répondre à ce besoin, qui est essentiellement un besoin d'argent. Si on avait de l'argent, on pourrait tout faire. Je regrette, on a une expression en anglais, *it's a crash statement*, mais il reste quand même véritable. Et on se rend compte que les sources ne sont pas inépuisables. Alors donc, il faut qu'on s'adresse ailleurs.

1850

Nous croyons aussi que ça va répandre la vérité, c'est-à-dire le message de l'évangile du patrimoine et que nous allons de cette façon-là intéresser beaucoup plus de monde, justement par leur implication dans le financement de la fondation.

1855

J'ai mentionné tout à l'heure qu'un des grands problèmes, c'est l'assurance pour les sites patrimoniaux. Je prends cette occasion pour mentionner la possibilité de faire baisser les primes d'assurance inabordable pour plusieurs sites pour plusieurs raisons, mais en demandant au

gouvernement une formule de soulagement fiscal pour les assurances, pour les primes d'assurance pour ces sites patrimoniaux. C'est-à-dire, par exemple une compagnie d'assurance qui accepte de prendre une église qui autrement ne pourrait pas se faire assurer, qu'ils auraient un rabais si je peux dire le mot, fiscal, qui contrebalancerait un peu la différence entre la prime qu'ils auraient autrement demandée et la prime qu'ils exigent avec ce rabais. C'est une façon, n'est-ce pas, que je crois vaut la peine d'être examinée, d'être poursuivie.

Alors, je suis à vous pour vos questions.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1870

Alors, Monsieur Koffend, merci beaucoup de partager toutes ces réflexions-là, elles sont très nombreuses, avec nous. Nous avons souhaité partager le plus de temps que l'horaire nous le permet parce qu'effectivement le patrimoine religieux prend une place importante à la fois dans le plan d'urbanisme et dans le projet de politique du patrimoine de Ville de Montréal

1875

Je ne vous cacherai pas que dans les quartiers que nous avons visités lors de la présentation du projet de politique du patrimoine, plusieurs dossiers concernant de la vente ou de la réutilisation d'églises nous ont été amenés. Pas plus tard que cet après-midi, il y a un groupe d'associations de locataires et d'organismes à but non lucratif dont la mission est de développer des projets de logements sociaux pour les communautés a revendiqué en quelque sorte la possibilité de pouvoir mettre en valeur certains sites patrimoniaux religieux dans leur environnement immédiat.

1880

1885

Donc, en première question, je vous demanderais, vous avez parlé d'argent, je pense qu'effectivement c'est un élément qui est assez important dans le dossier du patrimoine religieux, il me semble avoir entendu que dans le cadre de l'entente avec le ministère de la Culture et de la Communication, l'enveloppe budgétaire dévolue à la Fondation avait été diminuée ; est-ce exact ? Et quel en est l'impact sur vos activités ?

1890

M. ROBERT KOFFEND:

1895

Bon. Avec le changement de gouvernement, on a eu un assez grand retard qui pourrait être expliqué par une question de chercher les dossiers, d'apprendre les dossiers, etc., etc. Par contre, à ma connaissance, ce n'est pas seulement la Fondation du patrimoine religieux qui a eu des budgets en retard ou amoindris, je pense que c'est assez général.

1900

Donc, je dirais que nous n'étions pas plus puni par les circonstances que d'autres ministères, enfin, que d'autres activités ministérielles et certainement pas d'autres ministères aussi, exception peut-être celui de la santé, mais enfin, c'est normal dans les circonstances.

Par contre, nous avons l'espoir que le budget qui sera annoncé bientôt pour nous cette année-ci sera encourageant.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1905

Vous avez mentionné l'inventaire, l'état d'avancement de l'inventaire; on peut consulter une bonne partie de l'inventaire de la Fondation sur votre site internet ?

M. ROBERT KOFFEND:

1910

Sur l'internet, oui.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1915

Plusieurs des dossiers qui ont été portés à notre attention concernaient le changement d'usage, d'utilisation, vente, mais aussi accompagnée d'un changement d'usage, donc, pas par une autre tradition, mais... changement résidentiel évidemment, qui était... le mot n'est pas exact, mais vous allez comprendre ce que je veux dire, facilité par le fait que l'église en question n'était plus utilisée depuis quelques années. Donc, il semblerait que le maintien de la vocation collective ou du site patrimonial dans son ensemble afin d'autres usages soit plus difficile à faire quand le lieu n'est pas occupé pendant plusieurs années. Est-ce que dans votre inventaire, vous indiquez quels sont les lieux qui ne sont plus utilisés à des fins de culte ?

1920

M. ROBERT KOFFEND:

1925

Absolument.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1930

Donc, sur votre site internet, on peut trouver si l'église est toujours utilisée pour fin de culte ou non ?

M. ROBERT KOFFEND:

1935

Exact. Pas seulement cela, mais vous allez pouvoir retracer les traditions qui auraient occupées ce culte dès le début et qui l'a construite, l'architecte, enfin, comme j'ai expliqué, l'histoire et tout cela.

1940

Maintenant, toute cette information est en voie d'être mise sur internet, ce n'est pas complété encore et jusqu'à date, à ma connaissance, il y a seulement la Fondation et le ministère qui y ont accès libre à ce document, à cette information.

Par contre, c'est tout simplement une question de bureaucratie dans le sens que ce n'est pas complété et puis enfin, il faut faire peut-être des changements dans certains aspects de la présentation. Mais l'information est là, l'information n'est pas privée, et puis s'il y a un cas en

particulier que l'on désire regarder, toutes les informations sont là.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1950

Vous nous avez parlé de la Table de concertation de Montréal et je ne connais pas vraiment la façon de fonctionner de la Fondation, mais avec ce que vous nous avez décrit, j'ai l'impression qu'outre un organisme centralisé pour fin de gestion de budget, il y a aussi à travers le Québec plusieurs tables de concertation qui regroupent des partenaires qui sont intéressés par la mission de la fondation ou... J'ai de la difficulté à formuler ma question, mais est-ce que cette table de concertation rejoint la volonté de partenariat outre celle ville/fondation, mais partenariat avec toutes sortes d'autres intervenants du milieu qu'on retrouve dans le projet de politique du patrimoine?

1955

M. ROBERT KOFFEND:

1960

Les tables, il y en a 12. Enfin, il y en a 13, mais effectivement il y en a 12 pour une question de population, etc., démographie. Il y en a 12. Chaque table est formée d'un président ; le président est élu par la table et le président de chaque table est le représentant officiel d'une tradition.

1965

Alors donc, vous avez les représentants des différentes traditions qui sont nommés par la tradition officiellement, première chose, deuxièmement, vous avez un représentant du ministère de la Culture et des Communications et autour de ce cœur si vous voulez, vous avez des architectes, des experts-architectes, historiens, musiciens, toutes les expertises et les professions qui s'appliquent à l'évaluation d'un site en particulier.

1970

Alors ça, c'est la table. La table de Montréal, nous sommes... ça varie un petit peu d'après les sujets ou d'après les sites en question ou les objets, s'il s'agit des ordres, mais il y a à peu près 25 membres de la table de Montréal qui est évidemment la table la plus grande.

1975

1980

Et les différents représentants présentent les cas qui leur sont présentés, et ce cas-là est discuté par tout le monde à la table et parfois plusieurs fois. Parfois on envoie un expert pour visiter le site pour voir certaines choses qui ne sont pas claires dans la présentation qui doivent être élaborées et, à la fin, lorsque le projet est accepté et que ça tombe dans les mandats et dans les bornes dans lesquelles on peut travailler, nous faisons la recommandation au ministère. Dernièrement, après une rencontre avec la ministre elle-même, elle s'est offerte pour regarder chacun de ces dossiers-là personnellement maintenant, si jamais il y a, si vous voulez, une différence d'opinion entre les gens du ministère, les bureaucrates du ministère et la recommandation de la Fondation. Alors, nous sommes très contents que ce soit le cas, son intervention personnelle.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Monsieur Archambault.

1990

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

Je vais commencer par un point d'information. Vous avez utilisé à quelques reprises la notion de carte de santé; est-ce que vous pouvez nous dire... c'est comme un bilan de l'immeuble, ses besoins de réparation et tout ?

1995

M. ROBERT KOFFEND:

Chaque fois qu'il y a une demande de subvention à la Fondation, avec la demande et avant même que la demande soit formulée, ce qu'on appelle la carte de santé, c'est un examen par des ingénieurs, des architectes de l'état de l'immeuble. De l'état de l'immeuble, pas seulement la situation, mais les attentes dans les 5 ou 10 ans à venir des choses auxquelles il va falloir penser.

2005

2000

Et ça, c'est parce que... enfin, évidemment il y a la question des assurances qui entre en jeu, mais il y a aussi la question que par exemple si une église veut faire, refaire ou restaurer les peintures par exemple qui se trouvent juste au-dessus de l'autel, mais par contre, il y a le toit qui coule, alors ce n'est pas la peine de réparer, n'est-ce pas, les peintures, les tableaux, les fresques si dans un an, le toit va couler. Alors, c'est dans ce sens-là qu'on établit vraiment une carte de santé, quelle est la santé de cet immeuble-là en entier et ça, avant, avant d'entreprendre même des recommandations pour une restauration quelconque.

2010

Ça, ç'a été très utile dans le passé parce qu'on avait découvert des choses qui ont sauvé des milliers, des milliers de dollars parce qu'on a changé le focus si vous voulez, d'une question qui a été présentée à une autre qui était encore plus grave, mais qui était inaperçue.

2015

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

Une autre question, vous avez mentionné que chez les catholiques, l'église appartient à la fabrique et non pas au diocèse ; c'est la même chose chez les anglophones ou c'est uniquement l'église francophone ?

2020

M. ROBERT KOFFEND:

Non. J'avais peur que vous me posiez cette question-là.

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

Je peux vous dire pourquoi je la pose.

M. ROBERT KOFFEND:

Non, non, je vais vous répondre, il n'y a pas de problème, je suis à l'aise de répondre. C'est tout simplement que c'est un peu compliqué, c'est tout. Je vais me permettre de prendre quelques exemples pour expliquer.

Je commencerai avec, par exemple l'Église Baptise. Maintenant l'Église Baptiste est formée de plusieurs différents secteurs. Il y en a un qui appartient à un groupe qui est en Ontario, au Québec, il y en a d'autres qui sont alliés à une église aux Etats-Unis, etc. Alors, ils sont très indépendants, chaque église est vraiment très indépendante en ce qui concerne leur adhérence et leur administration. Ça, c'est le cas avec les églises comme les baptises.

L'Église Unie et les Presbytériens, chaque paroisse, ça appartient à la paroisse. Lorsqu'il y a vente ou fermeture d'une église dans ces deux traditions, il y a une légère différence dans la façon d'agir : l'argent va en partie à l'église qui reçoit les membres qui restent et l'autre, ça va dans l'église centrale, etc. Alors, il y a tout un mélange de cela.

L'Église Anglicane, les *warden* des paroisses qui sont les marguilliers ni plus ni moins, ils ont quand même un certain pouvoir législatif sur la disposition de l'église et l'évêque a un pouvoir moral et certainement liturgique, etc., mais finalement si la paroisse décide de rester, la paroisse va rester. Mais lorsque l'église est fermée, là c'est l'évêché qui est responsable et qui est le propriétaire. Alors, évidemment, ça reflète les souches de cette église-là comme d'ailleurs l'Église Catholique.

Une partie de la situation avec l'Église Catholique telle que je la comprends, c'est dû... je me permets d'utiliser le mot tension historique entre le clergé séculier et les ordres, notamment les Sulpiciens. Vous vous rappelez qu'au début de Montréal, les Sulpiciens avaient la grande partie de la Ville de Montréal et un très grand pouvoir. Alors, lorsque l'Église Catholique, d'ailleurs, c'était Monseigneur Bourget si le nom vous dit quelque chose, qui était au centre de cette discussion entre les Sulpiciens et le clergé séculier, je crois que c'est le terme juste, alors, tout cela, je pense que c'était 1857 si je ne me trompe pas, les églises catholiques, les paroisses catholiques avaient le droit de posséder leur paroisse. Ils ont payé d'ailleurs pour la paroisse et chaque église qui a été érigée a été payée par les paroissiens. De temps en temps, j'entends des critiques sur la situation en disant : «Mais écoutez, les églises ne paient pas de taxes. Elles ne paient pas de taxes, alors, pourquoi est-ce qu'on devrait les supporter? Pourquoi on devrait les subventionner?» La raison est que finalement en dépit... en dehors du fait qu'elles soient des ceuvres d'art pour ainsi dire, c'est que ce sont les paroissiens qui ont payé pour et c'est les paroissiens qui continuent à payer pour et ça devient comme n'importe quel autre organisme à

2035

2030

2040

2045

2050

2055

2060

but non lucratif dans ce sens-là.

Est-ce que ça répond à votre question ?

2070

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

Oui, ça répond à ma question. Mais la raison pour laquelle je vous la posais, c'était justement pour savoir si au niveau du processus décisionnel, par exemple dans les solutions que vous avez mentionnées, alors, ça dépend un peu de la confession, à savoir qui détermine finalement l'usage ?

M. ROBERT KOFFEND:

2080

2075

Non.

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

Ça n'a pas de rapport?

2085

M. ROBERT KOFFEND:

Non.

2090

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

Je n'aurais pas dû poser ma question, je m'en excuse.

M. ROBERT KOFFEND:

2095

Non, non, vous avez tout à fait droit... enfin, excusez-moi, pas tout à fait droit, mais raison de poser cette question-là. Non, c'est parce qu'il est très évident que la décision originale de faire quelque chose avec quelle que soit l'activité, que ce soit une étude, que ce soit une restauration, etc., c'est décidé par la table en entier.

2100

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

Et non pas par l'Église.

2105

M. ROBERT KOFFEND:

Et non pas par la tradition. Mais c'est la tradition qui décide quel projet va être présenté. Enfin, jusqu'à date, c'est comme ça que ça s'est fait. O.K.? Maintenant, ça, ça ne présente aucun problème pour la plupart des traditions, mais si je parle par exemple avec la tradition juive,

c'est tout autre chose parce que chaque synagogue et temple juif est complètement indépendant et puis là, il n'y a pas de... comment dirais-je... de consensus généralisé de qui va faire une demande ou de qui ne va pas faire une demande.

2115

Dans le cas des juifs, par exemple je ne sais pas si vous êtes au courant de la petite synagogue qui s'appelle la synagogue de la rue Bagg, c'est à Outremont; si vous passez devant, vous ne savez même pas que c'est une synagogue, c'est tout à fait dans la tradition des synagogues qui ont été construites dans la peur si vous voulez parce qu'ils ne voulaient pas attirer l'attention à l'extérieur de l'immeuble. Alors, c'est une synagogue qui est absolument extraordinaire et qui vaut vraiment la peine de visiter, elle a été construite au 19^e siècle et c'est la seule synagogue de ce genre en Amérique du Nord. Alors, elle est extraordinaire.

2120

Le problème avec la synagogue, c'est que vous savez, il faut qu'il y ait un minimum de 10 hommes, ça s'appelle un *minian*. Alors, s'il n'y a pas 10 hommes, on ne peut pas avoir un service religieux dans une synagogue: il faut absolument 10 hommes. Alors, dans le cas de la synagogue Bagg, c'est un problème. Cette synagogue était sur le point de tomber en ruine, mais à cause de sa valeur patrimoniale et historiquement très intéressante, on l'a restaurée. On l'a restaurée, on a dépensé plusieurs centaines de milliers de dollars pour la rendre comme elle était. C'est vraiment, c'est un bijou. C'est un bijou.

2130

2125

La seule autre... comme je dis, il y en a seulement deux synagogues juives qui sont de la catégorie patrimoniale; l'autre, c'est la synagogue Shaar Hashomayin à Westmount qui est également... la partie originale a été construite en 1887 si je ne me trompe pas, je ne suis pas certain de ma date, mais ils ont ajouté après toute une autre série d'immeubles, mais ça, c'est l'immeuble original.

2135

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

D'accord.

2140

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Madame Beaudet?

Mme JOCELYNE BEAUDET:

2145

Je serais intéressée à regarder avec vous un petit peu en terme de sensibilisation parce que je pense que la politique en fait état, que finalement la protection du patrimoine va se faire par le citoyen et le citoyen doit être informé. Vous nous apprenez aujourd'hui des choses qu'on ne connaissait pas.

2150

Je me demandais dans votre mandat ou dans votre mission, est-ce que la partie

sensibilisation du public, quelle place elle prend?

M. ROBERT KOFFEND:

2155

Très importante. Très importante. En fait, il y a une évolution à la Fondation comme il y a dans tout organisme et il y a un an, on a eu vraiment une très grande prise de conscience, je crois qu'on peut dire cela, pour voir où nous allions et comment on allait procéder, etc.

2160

Et puis on a présenté par la suite un plan d'action au gouvernement, qu'ils ont accepté, ils l'ont même approuvé avec beaucoup d'enthousiasme. Le plan d'action était, comme j'ai expliqué, la question de financement, donc, de ne pas dépendre seulement du gouvernement du Québec pour le financement, mais aussi du secteur privé, de la Ville de Montréal, du gouvernement fédéral, mais surtout du secteur privé.

2165

Alors ça, c'est le premier item de notre plan d'action. Le deuxième, c'est la sensibilisation de la population, et j'ai peut-être mal exprimé ça dans mon texte, mais ce que nous voulons, c'est que la population prenne possession de ces sites-là. Pour cela, il faut qu'ils aient accès, il faut qu'ils perdent une attitude que l'on peut percevoir comme négative à tout ce qui touche la religion, c'est la mode de ce temps-ci. Et donc, il y a des gens qui ne veulent... je vais citer par exemple le cas de notre équipe d'agents de terrain.

2170

Il y avait plus de la moitié de nos agents de terrain qui étaient dans la trentaine, la vingtaine, la trentaine qui n'ont jamais mis les pieds dans une église de leur vie. Ça, pour moi, c'était une grande surprise. Enfin, même les gens qui... il y a des mariages, il me semble, il y a des funérailles, mais voilà, plus que la moitié n'a jamais mis les pieds dans une église. Alors, c'est cette mentalité que nous essayons de changer.

2175

C'est difficile parce que c'est inusité. C'est inusité de la part de la Table, la Table n'a pas l'habitude de penser comme ça. Alors, je visite chaque table à travers la province pour essayer de les convaincre, leur expliquer comment ils peuvent le faire, qui il faut contacter dans la communauté pour essayer de faire cela, la façon de toucher sans être négatif la population qui n'est plus pratiquante, tout cet aspect-là, c'est assez psychologique, on essaie d'infiltrer si on peut l'esprit de nos tables avec cela. Ça prend du temps. Ça va prendre du temps de votre côté aussi. Quelque action que vous preniez, ça va prendre du temps, et c'est pour ça que j'aimerais qu'on le fasse ensemble à Montréal ou qu'on participe du moins dans cette action de cette activité-là.

2180

2185

Nous avons des atouts, vous avez des atouts et puis je trouve qu'ensemble, 2 + 2 cette fois-ci fait 8 et non pas 4. Alors donc, pour répondre directement, ça prend une place très importante la sensibilisation de la population.

2190

Nous croyons aussi qu'il est très important d'impliquer les néo-québécois dans

l'appréciation si je peux dire de nos sites historiques parce qu'ils acceptent avec notre citoyenneté, ils acceptent notre histoire aussi. Et il faut qu'ils sachent qu'ils possèdent notre histoire. Alors, visuellement, vous avez là devant vous des multiples sites qui expriment cette histoire.

2200

Donc, nous voulons vraiment impliquer les différents groupes, je déteste le mot ethnique, mais je l'ai utilisé, néo-québécois de rentrer, d'apprécier, de goûter la beauté de ces sites-là et de participer dans leur maintien, dans l'entretien et dans la restauration. Le faisant, ça va leur appartenir.

Mme JOCELYNE BEAUDET:

2205

Le point que je voudrais regarder avec vous, vous parliez tout à l'heure de peut-être un incitatif fiscal par rapport aux assurances, je pense, aux primes d'assurance. Quand une église, je ne sais pas, je n'ai jamais vu une police d'assurance d'église, j'aimerais avoir un peu votre feedback sur ça, où il y a une possibilité d'assurer seulement le risque qui peut arriver aux gens au lieu d'assurer l'immeuble, est-ce que chez vous, vous avez regardé différentes façons d'aborder qu'est-ce qui est assuré par rapport à une église pour justement réduire les coûts ?

2210

Parce que nous on essaie de regarder, oui, des incitatifs fiscaux, mais il y a beaucoup de groupes de différents milieux qui viennent demander de l'argent, alors, il va falloir rationaliser tout ça. Alors, je voudrais savoir un petit peu quelles ont été les réflexions et la démarche par rapport à ce que vous nous présentez au niveau des primes d'assurance.

2215

M. ROBERT KOFFEND:

2220

Alors, l'industrie de l'assurance immobilière depuis longtemps se méfie énormément des églises parce que la plupart des églises, plus vieilles elles sont, moins elles sont protégées. Il n'y a pas de gicleurs, il n'y a pas de système d'alarme, elles sont construites en bois et... je peux continuer.

2225

Alors donc, pas seulement au Québec, mais partout ailleurs, plus une église est vieille, moins elle est assurable dans un sens. Donc, il faut que le risque à ce moment-là soit partagé par la collectivité et la compagnie d'assurance et c'est dans ce sens-là que je dis qu'un avantage fiscal, c'est une idée personnelle que je vous offre. Excusez-moi, ça ne vient pas de la Fondation, c'est une idée personnelle.

2230

Mme JOCELYNE BEAUDET:

Ça va, je pense que c'est intéressant. Merci.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2235

Pour continuer dans la même veine, je me souviens qu'au niveau municipal, parce que des fois, il y a la prime qui peut être élevée, mais il y a aussi la franchise qui des fois semble élevée.

2240 M. ROBERT KOFFEND:

Également.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2245

Et je me souviens notamment au niveau municipal dans le cas d'assurance d'immeubles, mais je crois me souvenir que ce que la Ville faisait, c'est qu'elle mettait en réserve l'équivalent de la franchise.

2250

Mettons que c'est une franchise de 50 000 \$ pour tel risque, alors au lieu de payer la prime qui donne 50 000 \$ de franchise, elle payait la prime qui donne... Mon Dieu que je m'exprime mal.

M. ROBERT KOFFEND:

2255

Non, non, je vous suis absolument.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Vous comprenez ce que je veux dire?

2260

M. ROBERT KOFFEND:

Oui, absolument.

2265 Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Ce sont toutes des avenues qui ont été considérées par la Fondation ?

M. ROBERT KOFFEND:

2270

J'apprends, je ne savais pas que ça se faisait, oui. Le seul problème avec ça, c'est que même en payant la franchise, les primes sont encore tellement élevées que très souvent... Je crois, si je ne me trompe pas, il y a 14 églises catholiques, excusez-moi si je me trompe dans mes chiffres, mais ils sont certainement très près de la réalité, 14 églises patrimoniales à

2280

Montréal qui ne peuvent pas être assurées, et, si elles brûlent, c'est fini.

C'est-à-dire qu'elles ne pourraient jamais être réparées, elles ne pourraient jamais être reconstruites telles qu'elles étaient avant. Je vous cite le cas de la cathédrale Ste-Cécile à Valleyfield. Si vous connaissez, vous vous rappelez il y a quelques années, elle a été brûlée, enfin, pas brûlée entièrement, mais excessivement endommagée. Jusqu'à date, je crois que le chiffre est 8 millions à la disposition de... je sais que la dernière tranche, il y avait 800 000 \$, puis avant ça, il y avait 3 millions et il y a déjà eu une autre tranche avant ça, je pense de 3 millions, donc, c'est peut-être 6 millions, 7 millions en tout, mais l'église n'est pas encore terminée.

2285

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Et c'est la Fondation qui contribue à...

M. ROBERT KOFFEND:

2290

Oui.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2295

J'aurais une dernière question pour vous...

M. ROBERT KOFFEND:

2300

Excusez-moi, je vais juste vous interrompre. C'était la Fondation, mais la deuxième tranche de 3 millions venait directement de la ministre juste avant les élections et le 800 000 \$ qui vient d'être attribué venait juste après les élections. C'était donc la ministre qui l'a attribué directement, ce qui est bien, enfin, je n'ai rien contre, mais c'est tout simplement que je voulais être très précis que ça n'était pas la Fondation : la Fondation l'administrait et c'est comme cela que ça s'est passé, mais c'est vraiment la volonté de la ministre, la ministre dans les deux cas.

2305

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2310

d'importance, c'est l'appropriation par la population de ces lieux collectifs qui ont souvent été oubliés. Alors, la présidente de la Commission scolaire de Montréal est venue nous présenter

avec son collègue directeur du patrimoine les commentaires de l'organisme qu'elle représentait sur la politique du patrimoine et elle nous a fait valoir que dans le cas de la Commission scolaire des écoles catholiques de Montréal, qui a donné naissance à la Commission scolaire de Montréal mais qui était confessionnelle depuis sa fondation, il y avait une association très importante entre les

J'aimerais revenir sur peut-être un petit détail mais quand même qui revêt beaucoup

2315

établissements scolaires et les établissements religieux sur son territoire.

Donc, je crois qu'une église sur quatre était sur le même îlot que l'école et que trois fois sur quatre, l'église était en tête d'îlot dans un quartier, donc, une situation dominante par rapport à la collectivité. Ça, ça va pour les églises catholiques. Est-ce que vous avez des commentaires à nous apporter en ce sens ? Donc, sur le plan communautaire, la place que tient l'église dans un quartier n'est souvent pas seulement que l'église, mais aussi d'autres espaces communautaires que si on oublie de l'associer dans un projet d'appropriation, on manque un peu le but visé ? Comprenez-vous ce que je veux dire ?

M. ROBERT KOFFEND:

2325

Oui, je comprends très bien. Le premier commentaire, c'est que vous touchez une situation d'ordre organisationnel, c'est-à-dire que l'église catholique en large partie est organisée géographiquement en paroisses ; comme l'église anglicane, quoique maintenant, ça s'effondre pas mal, les gens vont où ils veulent, etc., mais les églises protestantes ne sont pas organisées géographiquement.

2330

Par exemple, ma propre paroisse, j'ai une personne qui voyage toutes les semaines de Gatineau pour assister au culte. Les gens viennent de la Rive-Sud, la plupart vient du centre-ville parce que c'est une paroisse du centre-ville, mais du West-Island, ils viennent de partout. Et c'est la même chose avec toutes les églises protestantes, exception faite partiellement des églises anglicanes.

2335

Donc, dans la Ville même de Montréal, l'influence de quartier d'une église protestante est beaucoup moindre que pour une église catholique pour cette raison-là, parce que très souvent les gens ne viennent pas du quartier, ils viennent d'ailleurs. Ça s'explique aussi parce qu'il y a beaucoup moins d'églises protestantes que d'églises catholiques, donc, les gens sont obligés de voyager plus loin pour aller à leur église normalement. Lorsqu'il y a... je prends par exemple le cas des Luthériens qui ont des fidèles, des membres très fidèles qui vont voyager des milles et des milles pour... il y a seulement, je crois, 4 églises luthériennes à Montréal, alors donc, le concept quartier à ce moment-là est perdu pour les églises protestantes.

2340

2345

2350

Quand on arrive à la campagne, dans les petites villes comme Drummondville ou comme North Hartley, etc., où vous avez des petites églises protestantes, là on a la même mentalité si je peux dire cela, que dans l'église catholique à la campagne. C'est la même mentalité, c'est vraiment communautaire. Mais dans la ville, dans un centre urbain, ce n'est pas le cas. Il faut que vous alliez quand même dans le West Island... ou même à St-Lambert, vous avez des églises où les gens viennent à Montréal parce qu'ils ne veulent pas aller à l'église de St-Lambert. Enfin, c'est... Oui.

2355

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Merci beaucoup, Monsieur Koffend, votre présentation a été fort appréciée.

M. ROBERT KOFFEND:

2360

Merci beaucoup.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2365

2370

2375

Madame Oliveira, nous allons prendre une pause. Est-ce que votre horaire nous le permet ? Oui. Nous allons donc reprendre dans une dizaine de minutes, soit à 16 heures. À tout à l'heure.

PAUSE... REPRISE

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Madame Carla Oliveira du Carrefour des jeunes lusophones du Québec. Bonjour, Madame. Bienvenue.

Mme CARLA OLIVEIRA:

Bonjour. Oui, je viens parler au nom du *Carrefour des jeunes lusophones du Québec*, qui s'appelle également *Carrefour lusophone* pour faire plus court.

2380

Alors, le *Carrefour lusophone*, c'est un organisme pour les jeunes de 15 à 35 ans d'expression portugaise. La communauté portugaise est peut-être la communauté la plus grande, mais également, une communauté brésilienne, une communauté angolaise et puis avec les différentes vagues d'immigration, on est rendu à une troisième génération de portugais à Montréal. Donc, ce n'est plus nécessairement des immigrants, mais c'est des descendants. Il y a toujours des racines qui restent.

2385

Alors, le *Carrefour lusophone* s'est formé en 2001. C'est des jeunes qui voulaient un espace pour pouvoir organiser différentes activités. L'organisme s'est développé en 4 axes. Alors, il y en a un qui est sur la valorisation de l'éducation; la communauté portugaise spécifiquement est une communauté qui a beaucoup de déficits au niveau de la scolarisation. Alors, le Carrefour s'est donné un petit peu comme objectif de faire valoir l'éducation.

2390

Un autre axe qui est le rapprochement interculturel qui est un petit peu lié avec la promotion de la culture d'origine et la culture d'accueil. Donc, on s'est rendu compte que c'était important de parler des différentes cultures que nous avons, question de double identité. Ça revient souvent dans les activités.

2395

Puis le dernier axe, un axe de participation civique. Cet axe, donc, permet aux jeunes de pouvoir prendre place entre autres lors des débats publics comme aujourd'hui. Alors, notre première expérience fut en 2001 lors de la consultation publique pour la réforme de la fonction

publique québécoise. Donc, il y a un mémoire qui a été déposé lors de cette consultation. Et puis donc, aujourd'hui, un deuxième mémoire. Alors, nous sommes contents, c'est une petite participation, mais ça donne la place aux jeunes dans la démocratie.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2405

Madame Oliveira, vous avez dit qu'il y avait 4 axes ?

Mme CARLA OLIVEIRA:

2410

Oui, c'est ça. Donc, c'est valorisation de l'éducation, rapprochement interculturel, promotion de la culture d'origine et de la culture d'accueil et participation civique.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2415

Merci.

Mme CARLA OLIVEIRA:

2420

Donc, rapidement quelques activités pour vous donner un petit peu une idée de qu'est-ce qu'on peut faire. Donc, on a fait un débat lors des élections municipales en 2001; nous avons organisé un tournoi de soccer qu'on a appelé *Copa Lusófona* où on a eu les différentes communautés d'expression portugaise qui ont participé.

2425

Nous avons eu un projet d'éducation *Explore ton potentiel*, une exposition interactive *culture et sens*, question de double identité qui a été, donc, explorée. Nous avons accueilli des *Tunas* qui sont des groupes universitaires de chant typique du Portugal, on en a eu déjà trois qui sont passés à Montréal. Des activités peut-être plus ludiques, comme une randonnée pédestre. On a organisé un salon-formation emploi.

2430

L'année dernière, un événement culturel important, les *As portas que Abril abriu*, donc, les Portes que avril a ouvert pour souligner le 30^e anniversaire du 25 avril, une commémoration de la tombée de la dictature au Portugal. Et une activité très très importante que sont les *Cliniques de la mémoire* dont je vais parler un petit peu plus tard.

2435

Alors, la consultation pour le projet de politique du patrimoine est importante pour le Carrefour lusophone était donné que nous avons un axe de participation civique et par cette fameuse participation aux *Cliniques de la mémoire*. L'année dernière était le 50^e anniversaire de l'arrivée des premiers immigrants au Canada et le Carrefour lusophone a été un acteur important dans les activités qui ont été promues, entre autres, donc, l'exposition qui a été faite en collaboration avec le *Centre d'histoire de Montréal*. L'exposition s'intitulait *Encontros, la communauté portugaise 50 ans de voisinage* et le Carrefour a été un petit peu le moteur,

l'initiateur ou a donné beaucoup d'énergie au début avec ces fameuses Cliniques de la mémoire.

2445

Donc, c'était des activités pour permettre de recueillir des témoignages et des objets destinés à alimenter l'exposition. Le projet *Encontros* comme tel avait... l'exposition qui était la partie centrale, les *Cliniques* qui ont été les premières activités. Il y a eu également une visite guidée, ou plutôt une visite pédestre commentée du quartier portugais et donc, vers la fin de l'exposition, l'exposition a été là quand même de septembre à avril, donc, dans les derniers trois mois, il y a eu les élèves de l'école portugaise, l'école du samedi, qui ont été visités.

2450

Donc, à partir d'une simple exposition, il y a eu plusieurs branches, c'est devenu une activité multi activités finalement qui s'est développée. Et donc, le Carrefour lusophone est fier d'être un acteur au sein de la communauté portugaise et est toujours sensible aux questions de la mémoire. Je vous ai mentionné plus tôt qu'on était rendu à une troisième génération, donc, c'est important de pouvoir retracer cette histoire pour que les jeunes soient capables de se relier à leurs racines et qu'est-ce que les portugais ont pu faire par exemple dans une ville comme Montréal. Donc, c'est important de garder cette histoire.

2460

2455

À notre avis, le projet de politique est très centré sur la communauté francophone québécoise. Au début de la politique, il y a une certaine mention pour les communautés culturelles, mais en général, on trouvait qu'il manquait peut-être d'exemples concrets sur l'apport des communautés culturelles, un petit peu plus d'ouverture. Ce n'est pas assez mentionné tout au long du projet de politique.

2465

Avec l'expérience de notre organisme, nous nous préoccupons beaucoup sur les différentes vagues d'immigration. Je me rapporte encore aux *Cliniques de la mémoire*. La communauté portugaise a eu trois vagues d'immigration et chacune des vagues est marquée par différents facteurs : Pourquoi est-ce que les personnes sont venues? Qu'est-ce que les ersonnes ont pu apporter ?

2470

Nous trouvons important de relever dans l'histoire collective des Montréalais l'apport des communautés culturelles, autant les communautés plus anciennes que les communautés plus récentes, étant donné qu'il y a différentes raisons pour lesquelles les personnes vont venir. Il y a différents savoir-faire que ces personnes vont apporter et c'est important, donc, pour après, les générations issues de ces communautés pour qu'elles puissent avoir un certain lien avec ces gens-là et toujours le mettre en parallèle avec la société d'accueil.

2480

2475

Alors, les communautés culturelles sont porteuses de tradition et de savoir-faire et ces traditions se greffent au tissu social, culturel ou architectural de la ville. Donc, nous devons avoir un certain apport, ce qui va aider à la transformation étant donné que le patrimoine n'est pas coulé dans le béton, il se transforme avec l'apport de toutes les influences.

Si je me réfère au mouvement associatif, on peut prendre l'exemple de la communauté

portugaise, mais il y a d'autres communautés qui ont à peu près le même modèle, donc, il y a plusieurs organismes ou plusieurs groupes qui ont des pratiques culturelles reliées au patrimoine immatériel et on peut constater que certaines communautés, surtout les plus récentes, n'ont peut-être pas les mêmes moyens, n'ont peut-être pas les mêmes ressources et peuvent avoir de la misère à conserver ou à partager leur savoir-faire dans leur propre communauté ou dans l'ensemble.

2490

Alors, on peut dire que la communauté portugaise est quand même assez bien, mais le Carrefour lusophone a tenté de réfléchir également aux autres communautés et tenté d'avoir des recommandations générales pour les communautés culturelles tenant compte qu'il y a des communautés plus récentes qui n'ont peut-être pas les mêmes moyens. Juste un exemple, la communauté portugaise, oui, a beaucoup de lieux physiques comparativement à peut-être une communauté plus récente, par exemple la communauté pakistanaise qui peut-être n'a pas autant de lieux associatifs physiques qui existent, mais je pense qu'il faut penser en règle générale pour pouvoir donner justement des recommandations plus larges.

2500

2495

Alors, venons-en à nos fameuses recommandations. L'expérience des *Cliniques de la mémoire* a permis la reconnaissance et l'apport de la communauté portugaise à la métropole et a également permis de sensibiliser l'importance et l'appropriation de cette histoire à la communauté portugaise pour les jeunes luso-montréalais. Alors, le Carrefour lusophone a participé dans ces *Cliniques de la mémoire*, ça a permis à des jeunes de prendre contact avec d'autres générations, surtout des personnes plus vieilles, et de revoir un peu cette histoire : Qu'est-ce qui s'est passé quand ces gens sont arrivés ici en 1950, 60 ? Comment leur vie a pu prendre divers chemins ? Comment ils se sont intégrés à la communauté d'ensemble ?

2510

2505

Par la visite guidée, c'est également des jeunes qui faisaient la visite de quartier, ces jeunes-là ont trouvé le contact avec le public très intéressant. C'est eux qui devenaient les animateurs de ce quartier. Et puis, donc, la dernière étape, les visites des écoles portugaises, ça aussi, ça a permis à des jeunes de pouvoir prendre des liens avec leur environnement parce que l'exposition était toujours en relation, les portugais et les montréalais. Donc, pour des jeunes, ça leur permet de faire des liens avec qu'est-ce qu'il y a autour d'eux.

2515

Alors, nous suggérons d'étendre l'initiative des *Cliniques de la mémoire* vers d'autres communautés et de continuer d'enregistrer des données sur ces mêmes communautés culturelles dans le but d'implanter peut-être un centre de documentation, c'est une suggestion qu'on fait, un centre qui pourrait être accessible au public, donc, donner accès à ces données soit pour des chercheurs, pour des étudiants. Donc, ça pourrait être des données publiques.

2520

C'est sûr que ce n'est pas nécessairement une collecte exhaustive, mais tenant compte peut-être de commémoration ou de choses importantes, ça peut être un moyen qui peut être utilisé. Notre expérience a été positive. Le centre d'histoire a continué à faire des *Cliniques de la mémoire*, donc, c'est une expérience qui peut être reprise par après et nous trouvons que c'est

important de souligner que ça peut être un moyen utilisé.

Une deuxième recommandation, c'est l'action... ou plutôt, nous croyons que l'action de marquer la contribution d'une communauté culturelle à la transformation de la vie d'un quartier ou peut-être même à la ville en entier, cette action est importante. C'est un moyen d'intégration pour affirmer l'appartenance d'un groupe à un certain territoire, à un certain lieu et en même temps, c'est une appartenance à la mémoire collective.

Dans le projet de politique de patrimoine, il y a un programme de commémoration et de toponymie. Nous croyons que ce programme devrait tenir compte de l'apport des communautés culturelles. Il faudrait bien préciser les règles et les critères. Les communautés culturelles n'ont pas nécessairement toujours des lieux physiques, ce ne serait peut-être pas nécessairement de dire qu'un lieu appartient à, mais on peut peut-être voir plus large et puis tenir compte du milieu associatif, tenir compte de certains groupes ou de certaines personnes qui auraient pu marquer l'histoire d'un quartier ou l'histoire même de la ville. Il faudrait chercher un petit peu plus pour avoir des exemples concrets.

Alors, nous suggérons de bien définir les stratégies de commémoration et de toponymie pour pouvoir considérer la commémoration ou même la dénomination, considérer les mouvements associatifs et les personnes qui ont marqué l'histoire d'un quartier ou de la ville autant que les lieux physiques. Donc, de ne pas juste centrer l'attention sur les lieux physiques, mais de penser également aux personnes qui peuvent marquer l'histoire.

Une troisième recommandation. Au sein de la communauté portugaise, il y a plusieurs traditions, plusieurs savoir-faire et le Carrefour lusophone est témoin de ces diverses activités. Il y a plusieurs jeunes qui sont impliqués. Ce sont des pratiques qui sont transmises à ces jeunes-là. Par exemple dans le texte, il y a une petite liste, donc, juste un exemple, les danses folkloriques. Il y a plusieurs groupes qui ont des enfants, qui enseignent aux enfants les danses folkloriques. Tous ces organismes ou tous ces groupes sont porteurs de tradition. Ce sont des vecteurs de pratique culturelle et c'est un moyen de valoriser cette diversité culturelle.

Je parlais plus tôt de double identité culturelle, donc, les jeunes peuvent ainsi pratiquer peut-être soit la danse, soit la musique ou même la langue dans les écoles de langue, peuvent pratiquer un peu cette culture qui vient de leurs parents tout en ayant des amis québécois, des amis d'autres origines et pouvant explorer peut-être d'autres ouvertures culturelles.

Les pratiques culturelles amènent aussi la cohésion sur le plan intergénérationnel. Alors, cohésion sur le plan interculturel et entre les générations étant donné que c'est souvent les plus vieux qui vont transmettre aux plus jeunes.

Les organismes sont souvent ancrés dans le mouvement associatif. Alors, si je prends encore l'exemple de la communauté portugaise, il y a plusieurs associations, les groupes vont

2535

2530

2540

2545

2550

2555

2560

souvent être dans un lieu, dans une association, donc, il y a quand même un certain travail qui se fait, mais c'est toujours un travail à l'intérieur de la communauté même.

2570

Les organismes sont des acteurs de patrimoine immatériel, ils travaillaient ensemble. Il y a quand même des fois des moments de réflexion où la communauté va se rassembler, va essayer de réfléchir à qu'est-ce qu'ils peuvent faire ensemble.

2575

Tenant compte qu'il y a plusieurs organismes, nous recommandons que des mesures concrètes soient prises non seulement pour l'inventaire des groupes du patrimoine immatériel dans les diverses communautés culturelles, mais également pour assurer leur mise en valeur en s'adaptant à leurs besoins spécifiques. Parce que dans le projet de politique, on parlait de faire l'inventaire, mais il faudrait peut-être aller un petit peu plus loin et aider ces groupes à pouvoir continuer à être des vecteurs de pratique culturelle et peut-être les aider à s'ouvrir sur le plan interculturel.

2580

Alors, c'est pour ça qu'on suggère de tenter de les mettre en valeur. S'adapter à leurs besoins spécifiques, ça revient un petit peu à l'idée de tout à l'heure. C'est que les communautés n'ont pas nécessairement les mêmes moyens si on compare une communauté qui est plus récente à une communauté qui est plus ancienne.

2585

Je passerais à la quatrième recommandation. Nous croyons que les efforts de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine demandent une certaine structure, donc, on fait un petit peu suite à la recommandation numéro 3. Les communautés culturelles ont différents besoins, donc, il faudrait peut-être essayer de répondre et de soutenir les groupes dans leurs démarches.

2590

2595

Nous croyons qu'une solution serait peut-être la création d'un centre d'impulsion, donc, un centre qui pourrait servir de lieu pour conserver, transmettre des pratiques, qui peut animer son milieu. Un lieu qui pourrait être un lieu de rencontres, qui pourrait offrir des services d'expertises, des services de gestion pour qu'un groupe puisse continuer à se développer et puis, ça pourrait devenir un lieu central pour les demandes de soutien de financement, pour les demandes de matériel. Ça pourrait être un lieu de pratique.

2600

Donc, on a essayé d'imaginer un lieu qui pourrait être le plus ouvert possible, qui pourrait répondre à différents besoins et nous croyons que ce serait important pour les communautés culturelles, pour pouvoir continuer à pouvoir être des vecteurs de la culture.

2605

Alors, nous recommandons que soit implanté un centre d'impulsion pour soutenir le milieu du patrimoine immatériel, pour offrir des services de soutien et appuyer les groupes dans leurs démarches et leurs pratiques. Toujours dans une vue d'ensemble.

Notre dernière recommandation. Les communautés culturelles n'ont pas souvent

l'opportunité de pouvoir échanger entre elles. Je disais tout à l'heure la communauté portugaise, oui, se parle à l'intérieur, mais ne va pas nécessairement parler à d'autres communautés. À Montréal, il y a d'autres communautés d'expression portugaise, donc, il y a certains ponts qui vont se faire étant donné que c'est la même langue, mais ça ne veut pas dire que les communautés vont aller vraiment plus loin.

2615

Alors, nous croyons qu'il est important d'établir un réseau pour aider ces organismes ou aider les associations à se développer en concertation et susciter certaines collaborations toujours dans l'esprit de l'interculturel. Pour le Carrefour lusophone, il est important de créer un réseau qui va aider les communautés plus récentes à prendre part à la construction d'un patrimoine collectif autant que les communautés plus anciennes qui souvent sont peut-être mieux installées, sont déjà établies, ont des moyens différents.

2620

Alors, nous recommandons de développer un réseau qui va inclure les groupes des communautés culturelles et les différentes formes du patrimoine pour avoir un vrai portrait du patrimoine montréalais et favoriser les échanges avec l'ensemble des citoyens.

2625

Alors, pour conclure, je vous dirais que qu'est-ce qui est très important pour le Carrefour lusophone, c'est vraiment l'apport des communautés culturelles. C'est sûr que chaque communauté est différente l'une de l'autre, c'est pour ça qu'il faut vraiment avoir des moyens qui soient extensibles pour pouvoir s'adapter à différents besoins, à différentes situations, mais toujours en pensant que le patrimoine est une notion collective et il faut inclure les communautés culturelles pour aider à leur intégration qu'à leur sentiment d'appartenance et vraiment arriver à cette mosaïque culturelle qui est Montréal. Voilà.

2635

2630

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2640

Merci beaucoup, Madame Oliveira. C'est sûr que la communauté portugaise, peut-être que c'est un cas un peu particulier dans la Ville de Montréal puisqu'il y a une organisation très physique, les lieux de rencontre et tout ça. Votre mémoire m'amène à me poser plusieurs questions qui touchent beaucoup le volet évidemment interculturel et aussi immatériel de la politique.

2645

Vous avez parlé dans vos axes du Carrefour lusophone de la promotion de la culture d'origine et de la culture d'accueil. Pouvez-vous me parler un peu des deux dans l'esprit de faire ressortir ce qui contribue à l'identité montréalaise ?

Mme CARLA OLIVEIRA:

2650

Le Carrefour lusophone est constitué en majorité de jeunes issus de la communauté portugaise étant donné que c'est la communauté la plus importante comparativement à la communauté brésilienne et angolaise et donc, on va parler beaucoup peut-être d'éléments de la

communauté portugaise.

2655

Donc, on parle beaucoup de la langue. Tout à l'heure, j'ai mentionné les groupes *Les Tunas* qui sont vraiment portugais qu'on a amenés ici. Donc, c'est d'amener les jeunes à peut-être découvrir certains aspects de la communauté portugaise et peut-être essayer de les relier à la société québécoise.

2660

Les Tunas, ce qu'on a fait avec ça, donc, on a fait des spectacles où on a invité des amis à venir ; ce n'était pas exclusivement pour la communauté portugaise, c'était un événement ouvert. Il y a plusieurs personnes qui sont venues voir ça. Comme c'est une tradition universitaire, on a invité les gens des universités d'ici à venir. Donc, une espèce d'ouverture de connaissance. Ça, ça peut être un exemple.

2665

Un autre exemple, il y a une autre activité que j'ai mentionné, c'est l'exposition interactive *Culture et Sens.* Donc, à travers les cinq sens, on demandait aux gens, par exemple pour le goûter, de goûter des mets portugais, des mets québécois, et on n'avait pas dit c'était quoi, donc, on donnait la chance aux gens d'explorer.

2670

Du côté du toucher, on permettait aux gens de pouvoir dessiner sur une toile. Donc, on leur demandait : Pour vous, qu'est-ce qui représente la culture portugaise ? Qu'est-ce qui représente la culture québécoise ? Donc, on essaie toujours de faire un croisement entre les deux et de voir qu'est-ce qui ressort. Toujours du côté des jeunes.

2675

Donc, il y a une fleur de lys qui a été dessinée, ce qui est très drôle, c'est qu'il y a eu un autobus 55 St-Laurent qui a été dessiné sur la toile. Donc, on voit, on tente de permettre aux jeunes de s'exprimer, qu'eux-même puissent dire « Pour moi, c'est ça.» Et à travers ça, après on peut en rediscuter. Les toiles, on les a gardées par ailleurs ; elles sont exposées dans notre bureau, ça permet toujours de continuer à parler avec ça.

2680

J'ai parlé également de double identité. Il faut comprendre que les jeunes qui sont d'une deuxième ou d'une troisième génération, donc, il y a un pression des parents pour conserver cette culture, pour pouvoir continuer à parler la langue, continuer à faire les mets, mais en même temps, il y a la pression qui vient de l'extérieur, que ce soit de l'environnement montréalais, l'environnement québécois, canadien, on peut même dire mondial, d'essayer de faire comme les autres. Donc, c'est important de dire aux jeunes : Il y a une certaine partie de la culture portugaise qu'on peut garder, il y a une certaine partie qu'on peut aller chercher dans la culture québécoise et c'est de faire le lien un peu avec ça, de tisser une culture peut-être propre à des deuxième ou troisième générations. Donc, c'est pour ça que c'est important de garder ça pour le Carrefour.

2690

2685

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Vous avez dit qu'un de vos axes, c'était le rapprochement interculturel ; comment voyez-

vous ce rapprochement? Parce qu'on a l'impression - et c'est vraiment qu'une impression, je ne voudrais pas présenter ça comme étant un état de fait - qu'au niveau des communautés culturelles, il y a tendance à faire des regroupements qui sont un peu autosuffisants et la question se pose au niveau du rapprochement certainement dans la façon, mais aussi dans l'intérêt des communautés.

Mme CARLA OLIVEIRA:

2700

Humm. Je pense qu'avant, il faut réfléchir un peu à pourquoi une communauté tente de se mettre plus vers l'intérieur. Donc, les gens arrivent, ne savent pas nécessairement la langue, ne connaissent pas le fonctionnement de la société, alors, c'est normal qu'ils vont se regrouper entre eux. Donc, les gens vont tenter de pouvoir s'offrir des services entre eux, mais il faut mettre en place des moyens pour que ces gens-là puissent aussi s'intégrer. C'est là peut-être que la société d'accueil pourrait avoir un rôle à jouer parce qu'il faut également, je dirais enseigner, mais je ne sais pas si c'est le bon mot, transmettre, faire connaître un peu comment les choses se font ici et en même temps garder une oreille ou garder un œil pour voir comment ces gens-là le font pour les comprendre, pour qu'ils puissent nous comprendre, pour qu'on puisse les comprendre.

2710

2705

Donc, je trouve que c'est vraiment un échange qui doit aller dans les deux directions et non à sens unique. Une politique du patrimoine peut être peut-être un moyen justement pour garder cette ouverture dans les deux directions.

2715 I

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Madame Beaudet?

Mme JOCELYNE BEAUDET:

2720

J'aimerais regarder avec vous votre proposition d'un centre d'impulsion. Il y a deux choses en fait dans ce qui m'interpelle. Je voudrais d'abord savoir comment vous voyez le rôle des maisons de la culture ou des centres de loisirs? Est-ce que vous imaginez avoir un centre qui n'est que pour vous, un immeuble quelque part? Et où le voyez-vous situé dans la Ville de Montréal? Où est-ce que ce serait plus approprié d'avoir dans chaque arrondissement?

2725

J'aimerais savoir ce que vous pensez de ça. Et aussi, l'autre chose, essayer d'avoir un regroupement aussi des différentes associations, est-ce qu'il y a eu des échanges? Parce que ça prend finalement pour un centre une administration ou un conseil d'administration ou un appui, soutien, du milieu associatif des différentes communautés culturelles.

2730

Alors je ne sais pas s'il y a déjà eu un démarchage et si oui, où est-ce que vous en êtes rendu ?

Mme CARLA OLIVEIRA :

Pour ce qui est du centre d'impulsion, nous, on a donné une idée. C'est sûr que notre expérience avec le Centre d'histoire a vraiment permis de réfléchir là-dessus. Alors, on pourrait dire que le Centre d'histoire a vraiment été un moteur aussi dans cette réflexion.

2740

2735

Le Centre d'histoire a beaucoup d'outils. Si on pense à la muséologie, ç'a été vraiment un sentier qui nous a permis d'aller chercher les gens et de monter un questionnaire, vraiment d'archiver les commentaires, donc, la partie de la muséologique que le Centre d'histoire peut apporter nous a aidé dans ce sens-là pour garder un peu cette histoire collective. Donc, le Centre d'histoire peut être peut-être un modèle.

2745

Pour ce qui est des maisons de la culture ou des centres de loisirs, le problème, c'est qu'un a été plus vers le sport, et les maisons de la culture sont vraiment des lieux de diffusion ce qui ne permet pas nécessairement la pratique. On ne peut pas nécessairement débarquer dans une maison de la culture et dire : On est un organisme, pouvez-vous nous aider, on veut faire un spectacle ?

2750

Donc, les groupes ont des besoins que la maison de la culture ne peut répondre nécessairement. Les centres de loisirs ont des espaces, mais le sport a été beaucoup priorisé ce qui a donné peut-être à quelques groupes de communautés culturelles qui pratiquaient dans ces espaces-là... des groupes des fois ont de la misère à trouver un moment où est-ce que tout le monde peut... question d'horaire, où est-ce que tout le monde peut pratiquer. Des fois, ils font des demandes de locaux : il ne reste plus de local. Donc, il y a d'autres problématiques autour des centres de loisirs étant donné qu'il y a beaucoup d'activités qui se font dans ces mêmes centres.

2760

2755

C'est sûr qu'un centre d'impulsion ne veut pas dire qu'il faut construire une nouvelle maison. Il faut voir aussi avec les espaces qui existent, mais c'est peut-être de tenir compte qu'il y a un besoin dans le secteur du patrimoine immatériel, soit en personnes-ressources, soit en locaux, et qu'il faudrait peut-être voir où est-ce qu'on peut mettre cet espace-là.

2765

Si c'est possible déjà d'aller dans des espaces qui existent, tant mieux, il va certainement avoir une économie dans les coûts, mais si jamais c'est impossible, alors est-ce que c'est possible, oui, de créer un centre d'impulsion? J'ai mentionné le Centre d'histoire, peut-être qu'il y aurait quelque chose à développer avec le Centre d'histoire, peut-être qu'il y aurait d'autres branches à faire avec le Centre d'histoire.

2770

Le centre d'impulsion est vraiment une idée qu'il faudrait continuer à réfléchir et il faudrait peut-être que le projet de politique ait une ouverture dans ce sens-là.

2775

Pour ce qui est des regroupements, j'essaie de réfléchir, il y a quelques années, je pense

qu'il y avait une certaine association dans les écoles de langue qui existait, mais il n'y avait pas beaucoup de choses qui se faisaient. Je me rappelle d'une activité qu'il y avait eu entre autres. Il y a peut-être quelques groupes qui vont se faire des activités conjointes avec d'autres communautés culturelles, mais ça va passer... c'est un groupe qui invite un autre groupe finalement. Et puis il y a la *Société du patrimoine d'expression du Québec* qui est capable de faire le pont entre différentes communautés culturelles étant donné que c'est un regroupement d'associations ou d'artistes du patrimoine immatériel. Donc, il y a ceux-là qui existent.

À part ça, à ma connaissance, je ne pense pas qu'il y ait vraiment eu d'actions pour regrouper les gens. Il y a des actions d'un groupe qui prend une initiative, mais pas vraiment d'ensemble... à part peut-être la *Société du patrimoine d'expression*, je dirais.

Mme JOCELYNE BEAUDET:

Oui, parce que vous parlez d'établir un réseau, et finalement quand on regarde ça, en fait ce que vous faites ne se résume pas nécessairement juste en patrimoine d'expression, mais déjà la *Société du patrimoine d'expression du Québec* fait partie du *Réseau Patrimoine* qui est proposé pour essayer d'apporter un cohérence à tout ce qui relève du patrimoine, alors, on se demandait pourquoi vous voulez établir un réseau en parallèle à ce réseau-là?

Mme CARLA OLIVEIRA:

Sachant qu'il y a plusieurs groupes du patrimoine immatériel qui existent dans les communautés culturelles, donc, ce serait important de pouvoir aller les chercher, de pouvoir faire des actions avec eux. Dans le projet de politique, on parlait de faire un inventaire, mais ce n'est pas juste de mettre des noms sur une liste ; il faudrait peut-être penser à vraiment les impliquer un petit peu plus et que ces gens-là puissent faire des choses ensemble.

Les groupes ne devraient pas nécessairement pratiquer de manière isolée. Il devrait pouvoir y avoir des moments d'échange où est-ce que ces groupes-là vont pouvoir peut-être aller chercher de l'expertise, vont pouvoir se faire un réseau de contacts si jamais ils veulent faire des activités interculturelles avec cinq communautés pendant une fin de semaine. Donc, il faudrait créer certains moments ou créer une structure, dans être une super structure, ça peut être quelque chose de simple, mais favoriser, donc, l'échange entre les groupes du patrimoine immatériel.

Le Réseau Patrimoine qui est créé en ce moment par la Ville de Montréal ne s'est pas tout à fait adressé aux communautés culturelles. Il s'est adressé, oui, via la Société du patrimoine d'expression du Québec, mais n'a pas vraiment été plus loin peut-être parce qu'ils ne savent pas qui sont les acteurs, mais du moins dans la communauté portugaise, il n'y a pas eu un appel qui a été fait pour dire : Bon, on crée un réseau patrimoine, est-ce que vous voulez embarquer ? Donc, ce serait peut-être quelque chose à penser étant donné que les citoyens

2785

2780

2790

2795

2800

2805

2810

doivent être quand même appelés à participer.

Mme JOCELYNE BEAUDET:

2820

Merci.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2825 Monsieur Archambault ?

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

Oui. Une petite question de précision pour commencer. Le quartier portugais gravite autour de l'axe du boulevard St-Laurent, grosso modo; est-ce qu'il est relativement stable ou s'il s'est déplacé? Est-ce qu'il a été sujet à des fluctuations comme on retrouve auprès d'autres groupes ethniques qui se sont installés et graduellement ils ont investi d'autres territoires? Le quartier portugais...

Mme CARLA OLIVEIRA:

Bonne question. Le quartier portugais est encore sur St-Laurent/Rachel. Enfin, peut aller de Mont-Royal à Duluth ou des fois, il y en a qui disent que ça va jusqu'à St-Joseph. Le quartier n'est pas vraiment délimité par des rues, mais on peut dire que c'est St-Laurent/Rachel, on est en plein cœur.

C'est reconnu pour être le quartier portugais parce que lors des vagues d'immigration de 1960, 70, beaucoup de personnes se sont installées dans ce quartier-là. Avec le temps, les gens se sont déplacés, ont eu de meilleurs emplois, ont fait plus d'argent, ont voulu une plus grande maison, ont voulu un jardin, ont voulu le rêve américain, donc, ils sont partis plus loin, mais il y a quand même une forte concentration de Portugais... je ne sais pas les nombres, mais si on regarde l'arrondissement, la communauté portugaise est la communauté culturelle la plus importante dans le quartier et plusieurs commerces, plusieurs institutions sont encore là.

Il y a l'église portugaise qui est sur Rachel, il y a le centre communautaire, il y a la caisse d'économie, plusieurs boulangeries, des salons de coiffure, enfin, une série d'établissements qui sont encore là et les gens transitent énormément dans ce secteur. Mais on peut retrouver des Portugais qui se sont déplacés, je dirais un petit peu avant St-Léonard; il y a quand même beaucoup de Portugais qui sont partis là-bas; i y a des Portugais qui sont maintenant à Laval; il y a une communauté à Brossard, une communauté à Lasalle. Donc, il y a quelques petits îlots un petit peu partout, mais les gens transitent par le quartier portugais: ça reste au cœur quand même.

2840

2830

2835

2845

2850

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

2860

D'accord. Et votre groupe qui s'appelle *Carrefour lusophone* a essayé d'intégrer aussi les Brésiliens et, à un moindre degré, les Angolais d'après ce que je peux comprendre?

Mme CARLA OLIVEIRA:

2865

Oui. Le vecteur dans le fond, c'est la langue. Et toujours dans un esprit d'interculturalisme, on s'est dit que ce serait intéressant de pouvoir impliquer ces communautés qui sont plus jeunes et souvent aussi, ces communautés font des événements, vont les publiciser dans la communauté portugaise. Donc, il y a un certain échange.

2870

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

Et ça fonctionne ? C'est parce que comme vous parlez d'interculturalisme, le premier pas est toujours à l'intérieur de ses semblables ; alors, ça fonctionne ?

2875

Mme CARLA OLIVEIRA:

2880

Oui. Dans nos activités, je vous dirais qu'il y a toujours peut-être plus de jeunes portugais, mais il y a toujours des jeunes brésiliens qui viennent, angolais encore moins parce que la communauté est encore plus petite, mais il y a ces jeunes-là qui sont dans les activités. J'essaie de penser... on a fait une activité sportive, la *Coupe lusophone*, et on avait une équipe qui essayait de représenter chaque communauté, mais on essaie quand même... au sein du conseil d'administration, il y a un jeune angolais qui siège présentement dans le conseil d'administration. Donc, c'est ouvert vraiment.

2885

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

Et quand vous parlez de votre centre d'impulsion, c'est un centre multiculturel ou vous en voyez un pour votre communauté, puis un centre pour d'autres... une série de centres pour diverses communautés ? Ce n'est pas clair.

2890

Mme CARLA OLIVEIRA:

2895

Le centre d'impulsion serait vraiment pour répondre à plusieurs communautés. C'est sûr que si on se met à bâtir des centres d'impulsion pour chaque communauté, on n'aura pas fini. L'idée, c'est de créer un lieu où des services pourraient être offerts.

2900

Je repense peut-être au *Centre d'histoire* encore, c'est l'exemple qui me vient en tête. Le *Centre d'histoire* peut approcher différentes communautés, surtout que le *Centre d'histoire* est le *Centre d'histoire de Montréal*, donc, peut approcher différentes communautés.

Je parlais tout à l'heure que le centre d'impulsion devrait avoir une offre de service de gestion, aider les groupes... un exemple tout simple, aider les groupes à s'incorporer, aider les groupes à vraiment voir les étapes de comment créer un conseil d'administration, juste aider les groupes à faire ça, je pense que c'est très important.

2905

Donc, ça ne veut pas dire que c'est un lieu exclusif à une communauté, mais c'est vraiment un groupe ouvert à tous et qui va les aider dans leur progression. Ici, c'est un exemple pour le patrimoine immatériel, donc, si on prend un groupe de danse, les aider peut-être à se structurer, les aider à avoir accès peut-être à de la documentation sur qu'est-ce qui se fait à Montréal, peut-être avoir accès à de la formation. Ça ne veut pas dire parce qu'on fait de la danse portugaise qu'on ne peut pas voir comment les autres font pour justement apprendre. Donc, c'est vraiment un lieu d'échange.

2915

2910

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Merci beaucoup, Madame Oliveira.

Mme CARLA OLIVEIRA:

2920

Merci beaucoup.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Je ne sais pas si notre prochain intervenant est arrivé? Oui.

2925

Bonsoir, Monsieur Bond, bonjour. Bienvenue parmi nous. Je vous invite à prendre place. Vous nous avez indiqué aujourd'hui que vous aviez besoin d'une présentation, d'un appareil pour faire une présentation sur écran.

2930

2935

M. JAMES BOND:

J'ai un Power Point.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Si vous voulez vous adresser à nous en anglais, vous êtes le bienvenu.

M. JAMES BOND:

2940

Peut-être c'est plus efficace. Ou on peut aller entre les deux.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2945

Faire du bilingual.

M. JAMES BOND:

So, it's o.k. in english? Yes?

2950

2955

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

No problem. I have to tell you, we didn't have the time to read what was submitted today, so we will be giving you are full attention.

M. JAMES BOND:

2960

O.K. Well, since I didn't send it to Rémi until last night, that didn't leave much time, did it. Anyway, I am coming as a citizen, so I don't have any particular affiliation... and I'll say that the points in that report are to a large extent covered in the draft policy. I suppose the purpose for bringing a memoir is to supplement what's said in general terms with personal experience, that's the first thing I'll say. So, obviously having a draft policy and a policy is a good direction.

2965

Well, I guess I'll to to this... O.K. the draft policy ovbiously deals in generalities for the whole island, and these experiences come from Pierrefonds, which is just one particular borough, and in fact, they come from one little corner of Gouin boulevard in Pierrefonds. So, it is a very «pointu» example if you will or something like this.

2970

And I'll just say, it is not so much written, but I have to say that the general perception in Pierrefonds is that the borough is not doing very much for heritage, the borough is especially interested in developing as much as possible and raising the tax base and maybe being friends with developers, things like this.

2975

I mean, that's the perception of many people. Obviously, it is clear with heritage there is always conflicting interests between the future and the past and progress, the tax base. But I try to make a point in a local sense, and the mayer, in fact right in the beginning of the heritage policy, mentions the example of Old Montreal, and I'm sure that 40 or 50 years ago, many people looked at that and said «look, there is valuable real estate here, we should increase the tax base and turn down this old stuff and put something that can make money.»

2980

I think today, it's quite likely there is more money overall coming to Montreal from Old Montreal the way it is than the way it might of been.

There are people... Eric McLean or somebody... lots of people fought years ago to preserve that and I think now were getting the benefits. Pierrefonds, it's a little bit the same way because the city government seems to look at it like «let's raise the tax base», but I think they're in the process of loosing lot, and it's happening very fast. So that as a preface to the whole thing.

2990

And there is other examples, I don't know... anyway, there was some debate recently about the demolition of a church in Lachine. And I think, I mean Lachine is recognized, it's more recognized than Pierrefonds, but even now today there can be values lost really in the intent of raising the number of condos and things like that, which seems like immediate payback but in the future we are probably loosing more.

2995

Anyway, to get down to the presentation. In Pierrefonds, anyway Gouin boulevard is recognized in the urban plan and I think it's generally known as a byway, water sight byway, and things like this, there is a lot of recognition.

3000

So, I live on Gouin boulevard, I live in a heritage house. My experience is as somebody, as an individual whose spending a lot of time and money to restore and preserve a heritage. And it's getting to the point where with all the things going on around us it's quite discouraging, and sometimes you feel like just abandoning the whole thing and say «Well, gees, we'll sell the property to... they could build probably 15, 20 units on the size of that property, maybe they should just demolish this 200 years old house and make more money». I mean, that's the feeling we get. That's the perception I'm trying to convey.

3005

What it points down to... I have a feeling that we couldn't demolish the house, I mean the laws are strong enough already that that house... I'm not quite sure what lawyer it would take to get that house demolished but it would not be easy.

3010

The laws prevent us from demolishing the house, they prevent us presumably from doing a lot of things, but there is not much, at least in Pierrefonds, that prevents people from building bad things right next to that house.

3015

And then you loose the context, you loose... Really, what is the point of having this one old house with a bunch of other stuff around it that is not appropriate. So, there should be more of a area... «aire de protection» if you will. And that is one of the main points of what I try to present here.

3020

You could also say in this fairness aspect that by leaving the possibility, the door open, that joining properties can be put to higher density for example, or even a heritage property, if there is some angle that somebody can use to maybe demolish it, like the church in Lachine, then the value of that property gets elevated in the market place. If somebody comes along and wants to either build on a vacant property in an inappropriate way for the surrounding heritage or demolish a heritage property, it's priced out of the market. Because the sharp people know that «hey, we can go in and get a zoning change and do this» and so, I mean, the owners jump up

3025

the price where it is impossible to do a project that is compatible with the surroundings.

So, up to a point then we rely on the zoning and the laws to be strict and known to be strict to the point where the market place correctly puts the properties in their context and then there can be a proper development at that point. That is sort of the point.

This is an example. That is our house there. One view of it, it's sort of at the property line. And if we step back from the property line, well, look what was built next to that house. I mean, anybody can look at that and see that that really doesn't fit with the context. So, mind you, that was done many years ago, it was done before we built the house, or bought the house, so...

So we bought the house with that there. And fine, it was there, it was unfortunate perhaps but... Anyway, the City however, a few years ago, 2 or 3 years ago... in fact 10 years ago or a little more, somebody had decided to zone those blocks residential single family. I gather that at that time in the town there must of been a spirit of «well, lets try to sort out all the urban planning errors of the past and get coherent zoning.» And so they are zoned residential, so all the people that lived around the residential house said «well, at least one day when those apartments burn down or something, at least they would be rebuilt in a coherent way with the rest of the neighborhood» so that was of some solace.

The City decided a couple of years ago that apartment owners couldn't get insurance very easily so they applied to put the zoning to a dense zoning, in fact changed all the laws so those... in fact, they are denser than what they were supposed to be. In other words, the basement apartments over the years got rented, they were not supposed to have basement apartments, etc., etc. They changed the zoning to legitimize those apartment buildings next to our heritage house and next to regular houses around.

That got us involved in the whole thing and very upset about it. So, that's why it's an example. So, now, as an heritage owner, I'm discouraged, I guess that's the point of all that.

Furthermore, as an example which is more elaborated in the text. There is a vacant land still across the street from our heritage house and well... the owners had it for sale for many years, and it's quite clear from the pricing that they put on the property, it's about 22 000 square feet of property all together, they have it priced at about 50% over the going rate for other vacant land in Pierrefonds. The only way that anybody can build, make a project on there, is to change the zoning and puti in an apartment bloc. I mean, financially that's the only thing that would work.

So, why would a real estate agent tell the property owner to list it at that price? Clearly, because they've perceived that they can go into the council and get a zoning change. Now, so far it has not happened, but we kind of live with the risk of this sort of catastrophe happening right across the street from our house. And as a heritage type of situation, it's discouraging again and we would hope that the heritage policy would somehow change things in direction where it

3035

3030

3040

3045

3050

3055

3060

3065

shouldn't be like that. The zoning and the... there should be like a patrimonial zoning or something that makes it clear that around the heritage houses, you can see there is another one... that's across the street from us, so there is another house of a heritage nature next to that property too. So, for Pierrefonds, that is a lot of heritage property close together, believe me.

3075

Another example in the report relates to commercial heritage and I noticed that draft policy talks about industrial heritage, well, it's not just in Lachine and some of the classic known areas. Even in Pierrefonds, there's a wood business that's been there since 1933 and it really adds character to the neighborhood. They have their fuel oil trucks that come and goes, it's been doing that for decades and decades. I mean people should be used to it by now. It's like a heritage commercial application. The laws have no mechanism for this at all in public policy, certainly not in Pierrefonds.

3080

I would think that maybe we could develop like a commercial patrimonial type of zoning perhaps to apply to a property like that. That's why that's there.

3085

So, maybe to reinforce some of the discussions in the draft policy, I put in the document there a discussion on valuations. I think the point of all that is in the short term, certainly Pierrefonds from their actions, they show us that they value kind of immediate gain on valuations, say if there is a piece of vacant land, o.k., let's do what we can to get a developer to put that in at the highest density possible because we will have the highest tax pace. This is all very good financially, but in the long run, you have to ask yourself what are you doing to the overall values of the whole town? And what would the values be if there was a coherent plan that capitalized on the heritage that's there, say along Gouin boulevard what's there, and try to make it as nice as possible and maybe sacrifice some density in some in the filling developments for something that looks nicer. And over time, the whole town might be more valuable.

3090

It's a simplistic calculation, but you could loose half the values on a small number of redevelopment and vacant land projects and if the town was just a little bit better and so the valuation overall was 1% more on the whole city, you would be half a million dollars ahead on a calculation like that, which is in the report there.

3095

The point is that improvements on urban planning and preservation of heritage can increase overall value probably more than what you loose on some very select properties. Which, at the end of the day, is mainly benefiting the promoter on those projects anyway.

3100

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3105

I would invite you to conclude with your recommendations.

M. JAMES BOND:

Yes. So the specific recommendations which perhaps are known already, I think the

essence of a lot of this is in the policy already but... My recommendation is to get after the boroughs especially since that is where many examples are coming from and that is where I live, get after them to do something bout their borough specific policies.

3115

The first step, a known mechanism already is the «plan d'intégration architectural», that's a known mechanism already but I'm not quite sure how it actually gets started if the local owners normally have to request it, but I think the boroughs should take the step and all the parts, like Gouin boulevard, that have a certain amount of heritage value, they need to get after that and get something done. Because, what's there now is going pretty fast. So, that's kind of the first recommendation.

3120

They can probably take it a step further though, all across Montreal for that matter. And I know in the past that Pierrefonds had a type of zoning called the RAP, and if you have a RAP, you could have a CAP, I think they should go back to that. I have a feeling the city lawyers hated it or it was hard to enforce let say or difficult to sort things out. But maybe with the right policy framework, they could go back to a zoning like that and include not just the properties themselves but zone... say in our case, where there is heritage house here and there is a heritage house there, there is one here and here, so the whole area is not too bad, if there is a vacant lot, zone it RAP and it's going to... people understand that that zoning can't be changed because of the values, the price of the land will come to equilibrium with what the system and everybody really should have there.

3130

3125

I know the policy talks about tax valuation policy but, anyway, I second the motion, I mean doing things with the tax policy to try to support especially things like that, commercial business, the day will come where they can't run a business like that anymore if the land valuation is such that it's treated as developable land for apartment blocs, the property tax will drive those people out of business.

3135

So, if they get a CAP type of zoning then they need to have a tax policy that goes with it to make it sustainable.

3140

With things moving so fast, maybe it is outside of this group, but clearly maybe the mayor's office or somebody... they need to put a moratorium on zoning changes in sensitive areas because things are happening so fast that by the time the plan is done there won't be much left to protect in a lot of ways. So that's what I have.

3145

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3150

Thank you very much, Mr Bond. You said you bought the heritage house and you have spent a lot of time and money renovating it, is it a heritage property that has been recognized by the government of Quebec?

M. JAMES BOND:

3155

Yeah... I don't know these laws in absolute details. From what I understand it's not what you would call a listed property and in the memoir I talk about this a little bit. The general perception with the majority of owners is «I don't want my property listed» because of this sort of fairness aspect, people are so afraid about being boxed in by something. I think this is a little bit... maybe the way it was 10 or 15 years ago, and nowadays you don't hear about people being holded off to the stocks or something because they put up a drywall in their house or something like this.

3160

But, I would say that that house over the years... and somebody told me this or something, the prior owners pretty much did everything they could to make sure that that house would never be listed.

3165

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Which means?

3170

M. JAMES BOND:

3175

Which means that the interior was completely redoned with,,, say in the 1920's or turn of the century, they put up plaster over the stone, you can tell it is a maconary stone farm house, so a hundred years ago; in the 1980, the prior owner put up 2 x 4 framing with drywall and completely covered even the stuff from the 1920's, so when you walked in the house, it looked like a new house on the inside, you couldn't tell anything. In fact, you couldn't even see that the old fireplaces where there.

3180

So, what we have been doing over the last few years, is we have tored all out back to the bare stone, and kind were we are now is restoring the old original fireplaces, which are classic.... you see them in all the pictures and stuff, they were built the same way for a 150 years, old stoned fireplaces. Actually we went to Arcon Stone and got pieces cut to exactly match the old missing pieces and stuff like this. That's the kind of work we are in the midst of doing.

3185

The last year or two, we haven't been doing much because we are so busy fighting with the City over the policy and things like that. But that's the nature of the work we are doing is actually undoing all the stuff that covered up the old stuff and try to get it back to something resembling the original condition. So, as for listing, I mean, in a way when it is all done, maybe it could be listable, you might say.

3190

That particular house has another thing. There is a 1940 addition that goes around where the summer kitchen would have been. Because of you look at... I forget what his name is, a guy with a kind of a russian name, wrote a book... about like this, this thick, about all of the old

houses around the island... anyway, our house is in there. His comment was «sans commentaire» about that 1940 addition that wraps around the end.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

If you ever find that reference, I would appreciate it if you could e-mail it to Mr Manesse.

3200

3205

M. JAMES BOND:

As for as... citations?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

No. About the book that this person...

M. JAMES BOND:

3210

Oh, yes. Anyway, this house... I mean it is listed but it is every inventory... And in the Gouin boulevard study, they... somebody put classification on the values. This house... I think the only one, not in all of Pierrefonds surely, but this one is rated a number 10 in their class, which is the highest.

3215

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

In Pierrefonds? By Pierrefonds?

3220

M. JAMES BOND:

I think that the Gouin bouvevard study was a multi-borough undertaking... and I am not too sure who did the ratings, it wouldn't have been the people in Pierrefonds themselves that did the ratings. But this house has the highest rating.

3225

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

The reason for me I am asking if your property was listed it's because with the protection that comes in «aires de protection» and that was the reason for it. I was curious to see ... what was the definition in terms of distance. But I think that's regulatory, I think it's 150 meters? Un 150 mètres pour l'aire de protection, quelque chose comme ça? 500 pieds, 150 mètres.

M. JAMES BOND:

3235

3230

But to get that as... you have to list it with the provincial government.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

That's right. Or you can have it sighted by the municipality. But I am not sure about the «aire de protection» on the municipal, although they are... In order to be able to have a «buffer zone», the listed property has to be listed by Quebec.

So, by your property not being listed, I understand that you didn't get any financial support for the renovations that you have been doing?

M. JAMES BOND:

No, we never undertook financial support.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

order to be able to influence borough council?

Is there a Pierrefonds association of heritage houses? Have people grouped together in

M. JAMES BOND:

3255

It is pretty balconised or separated, there is kind of a West Island group, at least a couple of them. My understanding is that Pierrefonds has withdrawned from the West Island group because of the fusion and defusion business. I'm not quite sure what is the official connection between Pierrefonds and that group, but clearly there is some interest of group, but I would say: Nobody has gotten that organized yet.

And some of the issues we have tried to organize, some of the neighbors around the area, but I mean the one thing about the listing and that, a lot of people are afraid to even get official recognition of their house, I mean, forget about provincial listing, but even in the urban plans «oh, don't talk to me about that.»

The guy with the white house, I mean they putted a lot of time and money into that... maybe 10 or 15 years ago, he doesn't even want to talk about it anymore, he's so fed up with the whole thing. He's one of the kind of original people «Ah, I remember when they put Pierrefonds boulevard through in 1965 or whatever and they tore down the white pin forest that was there». Since that day, and whatever... There's so many mixed attitudes about what to do. People are quite discouraged.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

I don't know if you are aware about the Montreal urban plan that was adopted last november, it identifies what it calls a «parcours riverain» which you mention as water way...

3250

3240

3245

0200

3260

3265

3270

3275

M. JAMES BOND:

3280

Yes, yes.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3285

Is your property between Gouin boulevard and La Rivière-des-Prairies or is it not adjacent to the river?

M. JAMES BOND:

3290

Yes, in this area, if you look at the map, there is like a big «presqu'île» that goes up in Pierrefonds north of Gouin. So we are at least a kilometer from the river. But we are on the north side of Gouin boulevard, but the river is quite a distance away. But, yes... I filed a memoir to the Office de consultation publique describing some of the things and I kind of sighted that other memoir as complementary to this because it shows more about the actual heritage value in this little part of Gouin boulevard that's discussed in here.

3295

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

3300

In the abstract that you sent us earlier last... it's dated 20th of december, you, may I quote you «the documentation mandates the boroughs to bring their zoning regulations up to a standard that will effectively and fairly protect built heritage architecture» and further, you propose that the patrimonial policy needs to promulgate a model to the boroughs. May I read from this that you promote a city wide control over heritage protection?

M. JAMES BOND:

3305

I would say it would be a benefit in Pierrefonds. Now, how that takes it's form and how you deal with the split of powers between downtown and the boroughs, which obviously... the idea is to have sort of some local autonomy and things like this. I think a model, the idea, I guess would be that downtown could propose a minimum set of standards that the boroughs have to enact and leave them some flexibility to work within that but set maybe a minimum guideline that respects the overall policy. Because otherwise what's the point of having a Policy.

3310

The direction of Pierrefonds right now is say lamentable, you might say, in terms of heritage protections. So, some help needs to come from somewhere.

3315

M. YVES G. ARCHAMBAULT:

You are aware that in order to modify the zoning specifically with the densities or land use the zoning has to abide by the master plan, which is the resonsability of the central city?

M. JAMES BOND:

Yes. But there's probably lots of... there is enough play within that, maybe I don't fully understand the implication but... For example, o.k., the master plan I think has like «faible densité», like RA is kind of a zone, a single family residential, but in Pierrefonds that can be «jumelé», like a duplex. In the memoir, I don't think I put a picture in the presentation... yes it's here. The Richer, the oil business where the brick house there and then the other Richer guy is that white house that was in that other picture too. You see that big piece of green land in between them, well, the guy who owned it before in the white house decided he was going to sell it off because he sold the land to Pierrefonds boulevard, so they could build big mansions on it.

3330

3325

I understand that the city has approved plans for a guy to put a duplex there. Now it is compatible with RA, which would be compatible with the master plan. But putting a duplex between that white house and that brick house there is not going to be compatible with sort of a heritage coherence. You see what I'm saying?

3335

So that's why the heritage policy needs to maybe go beyond the master plan. The master plan wouldn't have too much leeway to really protect the value, the esthetic values there.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3340

You've talked a lot about the built heritage, do you have any comments on the protection of green spaces an natural areas in the West Island or in Pierrefonds? Before, you answer, I can tell you that your perception of the implication of the central with the modification of the urban zoning bylaw in the borough is correct. I would like also to mentioned to you that I beleive that in Pierrefonds the procedures from modifying the zoning bylaws ace opened to public. The CCU actually holds it's meetings in public; does that have any influence on the possibility for property owners to influence the decisions?

M. JAMES BOND:

3350

3355

3345

I think, in reality, having sort of been there and participating in this, in reality what I see in the CCU process in Pierrefonds, there is not a very good dialogue between the public and the members on the groop. I mean you can go there, listen what they are talking about, if it's something really touchy they are liable to have it in a closed meeting anyway. But then even people get up and make comments and there is not much of evidence that there is a true dialogue there. It's mainly kind of just happening and they do what there going to do anyway. That's the perception of many people.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3360

Going back to green spaces, the reason for my question is that some citizens are group

representatives that we have been hearing do associate a buffer zone on the patrimonial building to green space... the «free land», that might not be english, you actually loose the heritage character of the property.

3365

I was trying to make a link between historic properties which have a lot of free space around the built buildings and the need for natural spaces as provided with the policy.

M. JAMES BOND:

3370

Well, anyway I think I would agree with the notion that we need to maintain a certain amount of free space where the neighborhood is of that character. If as a group or a community we decided «well this stretch of Gouin boulevard here has a certain character» it's essential to that character a notion of the density. I mean, when the built that apartment bloc, completely they threw out the window any king of geographic coherence there, right. So, yes, you're absolutely right about that.

3375

I didn't get into the what's going on with green space in Pierrefonds, I mean, it's a long story and there is a lot of argument about *héritage sur le lac* right now; there's been a lot discussions of course about what is going on with *Rapides Cheval Blanc*.

3380

It's a long story and generally speaking, I mean in the west Pierrefonds, there's a lot of green space still, there's agricultural zoning, the process is well underway and maybe almost complete now of rezoning all of it to residential. I mean the council is bulldozing ahead with the stuff and they would perfectly happy if it all got built by Grilli and his palace, I mean that is what it amounts to.

3385

Mme JOCELYNE BEAUDET:

3390

I have two points to bring up with you if I may. The first is I know in some areas in Quebec people when they have a threat like this, they get together and they decide to buy like the little piece of land maybe it's expensive but they would share the cost and... I was wondering if there was a group in Pierrefonds that has... people among yourselves if you've... you know, talked about this possibilty?

3395

M. JAMES BOND :

3400

There's no group that I know of. It doesn't mean it' not there. It's not out of the... if I had a little more money, I would just buy that darn land across the street from us and do something like that. I mean, I understand what you're saying.

When the land price though is jacked up because of the perception that you could be a tenplex, I mean, it's very difficult financially to go in when the land is valued for high use like that,

which economically that's a high use, to put a 10 or 20 plex or whatever on 22,000 square feet.

The economic value of the land with that use in mind is very hard to... economically almost impossible to just keep it as vacant land, I mean this is tough.

3410

If we could find somebody who valued the neighborhood and wanted to build something that was compatible, we would help them in anyway we can. On a small level, this is possible in our little place, in general has it happened anywhere else than in Plerrrefonds, I don't know.

Mme JOCELYNE BEAUDET:

3415

The other point is... I'm trying to understand the model that you've set forward here, a property valuation and... do I understand that by having properties remodeled the way you have done with yours, the valuation of course goes higher and that's how the municipality would get more money, is my understanding...

M. JAMES BOND:

3420

That's my presumption. It's an example to explain a point, I don't have the background or have done the research to cite examples but I am quite confident in fact that it could probably be developed, it's probably in the literature even.

3425

And, even if you look around Montreal, I mean, look at communities where the valuations are the highest and then look at sort of the architectural value of those communities. I mean, if you look at Westmount and Outremont, the architectural value compared to some other place with much lower... even NDG or something, I don't know. I mean, there are other reasons for these valuations, it's a very complex equation. But such a gross difference in valuations... you've got to wonder... There is something to be said for enforcing the high architectural standard in a community. It is going to raise the overall valuation in the community.

3430

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3435

Thank you very much, Mister Bond. And with a name like yours, I am sure that you will succeed in your endeavour. Thank you.

3440

Nous allons clore l'assemblée de cet après-midi et nous allons rouvrir ce soir à 7 heures. Merci, à tout à l'heure.

ET J'AI SIGNÉ:		
LOUISE PHILIBERT, s.o.		